



Projet de service

Directeur : Monsieur Cyril BASSO

SESSAD FRAINEAU : 5, avenue Claude Boucher 16100 CHÂTEAUBERNARD

Tel : 05.45.83.06.05 Mail : secretariat@sessadfraineau.fr



Projet de Service

SESSAD Fraineau

❖ Date de validation par le Conseil d'Administration
de l'association Fraineau : le 8 avril 2019

CADRE ADMINISTRATIF

ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Association FRAINEAU

BP 40 – Avenue Paul Firino Martell – 16100 COGNAC

L'AGREMENT DU SESSAD Fraineau :

Le service SESSAD est agréé pour accompagner :

- des enfants ou Adolescents âgés de 3 à 20 ans, en situation de handicap intellectuel : « déficience intellectuelle légère et moyenne ».
- Secteur d'intervention : l'Ouest Charente.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- L'admission dans le service SESSAD doit être notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

AUTORITE DE CONTROLE

- Le SESSAD Fraineau est placé sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Adresse de la délégation départementale :

8 rue du Père Joseph Wresinsky

16023 ANGOULEME

N° FINESS : 16001392

CADRE JURIDIQUE

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

- 🇫🇷 Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- 🇫🇷 Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- 🇫🇷 Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative à la santé, aux patients, aux territoires.

- 🇫🇷 Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements.

- 🇫🇷 Code de l'action sociale et des familles : articles D312-11 à D312-59 et D312-60 à D312-122.

SECTEUR D'INTERVENTION

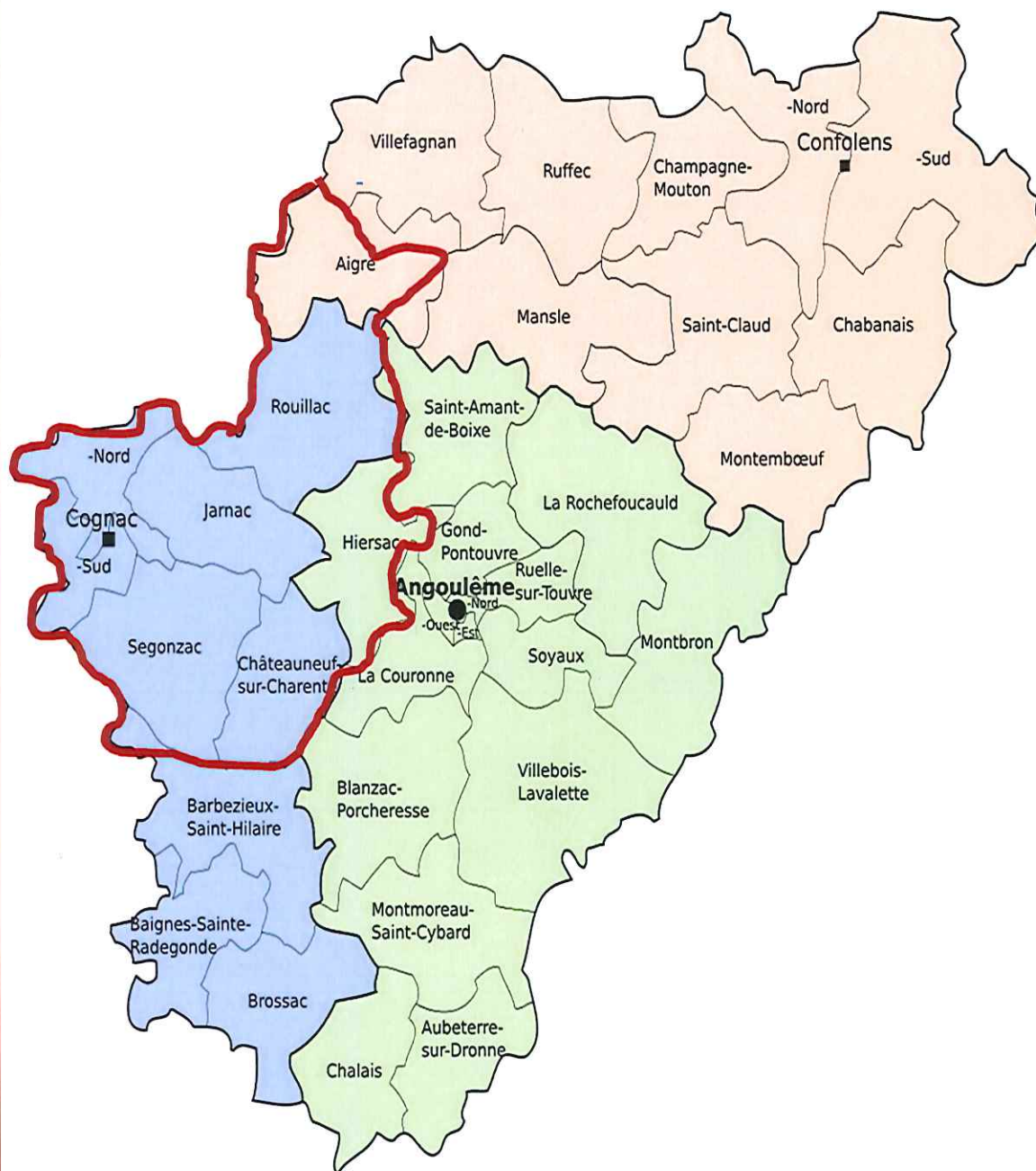


TABLE DES SIGLES

ANESM : Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale

ARS : Agence régionale de santé

CDAPH : Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées

CMP : Centre médico-psychologique

CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

DITEP : Dispositif ITEP

HAS : Haute autorité de santé

IME : Institut médico-éducatif

ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

RAPT : Réponse accompagnée pour tous

RASED : Réseau d'aide aux élèves en difficulté

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SEES : Section d'éducation et d'enseignement spécialisée

SIPFP : Section d'initiation et de première formation professionnelle

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	7
II.	L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	8
A.	L'ASSOCIATION FRAINEAU ET L'HISTOIRE DU SERVICE.....	8
B.	LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE.....	8
III.	LES MISSIONS DU SESSAD	10
A.	LES MISSIONS DU SERVICE TELLES QUE DEFINIES DANS LE CODE D'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.....	10
B.	LES ENJEUX DU SESSAD FRAINEAU EN 2018.....	11
C.	LES REPERES JURIDIQUES.....	12
IV.	LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE SERVICE.....	14
A.	CONNAITRE LES BESOINS ET LES ATTENTES DES USAGERS.....	14
V.	L'OFFRE DE SERVICE ET LES PRESTATIONS PROPOSEES.....	21
A.	LES OBJECTIFS GENERAUX D'ACTION AUPRES DU PUBLIC	21
B.	L'OFFRE DE PRESTATIONS : ACTIVITES ET INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE	23
VI.	LA METHODOLOGIE GENERALE ET LES PROCEDURES.....	33
A.	L'ACCUEIL ET L'ADMISSION DANS LE SERVICE	33
B.	LE DOSSIER DE L'USAGER	35
C.	LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	36
VII.	LES MOYENS DE L'ORGANISATION.....	38
A.	LES FINANCEMENTS	38
B.	L'ADAPTATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS A L'EXTENSION DU SERVICE.....	38
C.	LE PERSONNEL DU SESSAD.....	40
D.	LA FORMATION PROFESSIONNELLE	41
E.	LES TEMPS DE COORDINATION : LES REUNIONS	42
VIII.	LE PARTENARIAT TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL	44
A.	LES PARTENARIATS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	44
B.	LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS AU SERVICE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	44
IX.	L'EVALUATION DE LA QUALITE.....	48
X.	LA MISE EN ŒUVRE DES AXES DU PROJET	50
XI.	CONCLUSION	58
	ANNEXES	59

I. INTRODUCTION

La réécriture de ce projet vient s'inscrire dans une période charnière qui marque l'avènement du virage inclusif. Si l'inclusion n'est pas forcément un concept nouveau, lorsque l'on se place du côté d'un service à domicile qui fonctionne depuis 1993, il prend une toute autre dimension lorsqu'on considère l'offre médico-sociale dans son ensemble, en y incluant les institutions de type IME.

C'est dans ce contexte que le SESSAD Fraineau a vu ses modalités de dotation budgétaire évoluer dans le cadre de la signature du CPOM de l'Association éponyme, en septembre 2018. Les orientations stratégiques retenues pour sa conception, découlent de la note complémentaire de l'ARS N°2016-154 du 21 octobre 2016. Elle stipule, indépendamment de toute corrélation avec une étude des besoins du territoire charentais, que la répartition entre l'offre de service et l'offre institutionnelle devra être équilibrée. A ce titre, le SESSAD verra sa capacité augmenter jusqu'en 2023, pour être portée à 48 places, par redéploiement des places d'IME.

Cette évolution de l'offre doit également s'accompagner d'une évolution des pratiques. Afin d'éviter les effets de filières et d'institutionnalisation, il nous est également demandé de penser à des prises en charge moins morcelées, d'élargir le champ des possibles et de faciliter les parcours des jeunes au sein des différents dispositifs, spécialisés ou non.

Ainsi ce projet va nous permettre à la fois de capitaliser l'expérience acquise au cours des 5 dernières années, tout en envisageant de nouvelles modalités d'accompagnement. Celles-ci devront dépasser les limites administratives et culturelles propres à chacun des acteurs qui constituent le dispositif d'accompagnement du jeune en situation de handicap.

II. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

A. L'ASSOCIATION FRAINEAU ET L'HISTOIRE DU SERVICE

L'Association gestionnaire

Le SESSAD est géré par l'association Fraineau¹ fondée en 1949 et qui regroupe deux établissements : un Institut Médico-Educatif avec internat (IME) et le SESSAD.

Création du SESSAD

- En 1993, l'association *Centre Psycho-Médical* crée un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile de 10 places, pour des jeunes de 3 à 20 ans, scolarisés dans la circonscription de Cognac.

- En juin 2005, à la demande des autorités de contrôle, le service bénéficie d'une extension de 5 places sur le site de Cognac et de 10 places dans l'Ouest-Charente, à Rouillac.

- En septembre 2010, en raison d'une forte concentration des besoins sur le Cognaçais et ses environs, les antennes de Cognac et Rouillac fusionnent et se regroupent sur Cognac.

- Depuis 2011, le service est domicilié sur la commune de CHATEAUBERNARD, à la périphérie de Cognac, et intervient sur l'Ouest-Charente.

B. LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

1. Les valeurs, des leviers pour l'action

L'association par le biais de son conseil d'administration, promeut le respect de l'altérité et de la singularité et place l'intérêt de l'utilisateur au premier plan. Engagée dans une réflexion éthique qui vise à déterminer « le mieux agir possible » elle soutient le professionnalisme, la posture éthique et la responsabilisation des professionnels. Elle veille à l'expression et à la participation de tous à travers différentes instances représentatives mais aussi dans le cadre de sa démarche qualité. Fortement impliquée dans les collectifs présents sur le territoire, elle s'appuie sur toutes les ressources de l'environnement, dans une logique de complémentarité et de réciprocité. Ainsi, les actions initiées ont comme composantes les valeurs et principes ci-dessous :

¹ Dénommée Association Centre Psycho Médical FRAINEAU (CPM) jusqu'en 2017

- le respect, l'humanité ;
- le pragmatisme, l'adaptation et la flexibilité ;
- la participation de tous à la citoyenneté ;
- l'ouverture sur l'environnement.

2. Les orientations du projet de l'organisme gestionnaire

L'association Fraineau à travers les projets qu'elle soutient continue à s'adapter à l'évolution de notre secteur. La création du SESSAD en 1993 en fut l'expression et le développement qu'elle souhaite aujourd'hui impulser au service, confirme cette volonté d'adaptation aux attentes sociétales, aux besoins des familles et du territoire. L'articulation entre les deux établissements dont elle est gestionnaire, permet la souplesse nécessaire à la construction de projets d'accompagnement et de parcours singuliers, au plus près des besoins des jeunes. Elle s'engage aux côtés de l'équipe de direction dans une politique inclusive pour favoriser, autant que faire se peut, la participation de chaque jeune à la vie de la cité.

III. LES MISSIONS DU SESSAD

A. LES MISSIONS DU SERVICE TELLES QUE DEFINIES DANS LE CODE D'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Le SESSAD se réfère à l'article D312-55 du CASF, modifié par décret n°2009-378 du 2 avril 2009-art.2. Il affirme la priorité donnée au maintien de l'enfant et de l'adolescent en milieu ordinaire et à l'intégration scolaire, avec l'aide de services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Ce texte en précise les missions :

- *« la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;*

- *le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. »*

La mission des SESSAD se trouve renforcée par les dispositions de la loi du 11 février 2005 qui stipule que tous les organismes publics et privés doivent associer leurs interventions *« pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables. »*

A cette fin, *« l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. »*²

Le SESSAD Fraineau s'inscrit dans cette logique en proposant un accompagnement spécialisé pour permettre aux jeunes en situation de handicap intellectuel d'accéder au milieu ordinaire et les soutenir dans leur parcours de vie.

² Art. 114-2 de la loi du 11 février 2005 cité dans la RBPP « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, juin 2011- p 4

B. LES ENJEUX DU SESSAD FRAINEAU EN 2018

1. Contribuer à la mise en œuvre du virage inclusif

Aujourd'hui, l'enjeu pour le service c'est de participer activement au virage inclusif et d'affirmer son positionnement territorial en développant une offre de service diversifiée en termes de publics ciblés (type de handicaps, âge, projets) et à hauteur des demandes des jeunes, familles et/ou partenaires. Implanté sur le territoire de l'ouest Charente depuis 1993, le service est bien identifié par les différents partenaires et les familles. Cette implantation, assortie d'une bonne connaissance du territoire permet de construire des projets pour les jeunes au plus près de leurs besoins et inscrit l'action du SESSAD dans une logique de parcours afin que les réponses apportées (établissement ou service) soient toujours en adéquation avec le besoin de compensation du handicap et en corrélation avec les attentes du jeune et de sa famille.

Pour soutenir le virage inclusif et faire face à l'augmentation du nombre de jeunes en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun, nous retiendrons dans le volet prospectif de ce projet des axes prioritaires :

- réaffirmer la dimension préventive de l'accompagnement du SESSAD et intervenir précocement pour éviter une dégradation des situations de handicap et le risque d'une marginalisation de l'enfant voire d'une exclusion ;
- renforcer l'ancrage territorial du service et l'intervention de proximité pour apporter l'étayage nécessaire aux jeunes, aux familles, aux équipes pédagogiques mais aussi en direction des pairs ;
- continuer à développer la technicité des professionnels sur les situations de handicap intellectuel quels que soient les troubles associés mais aussi sur différents types de projets: scolarisation, professionnalisation, vie sociale, accompagnement des familles et des proches ;
- veiller à la dynamique et la fluidité des parcours pour réduire les délais d'attente à l'admission dans le service et apporter la réponse adéquate à chaque jeune en privilégiant la notion de parcours à celle de filière (perméabilité entre services et établissements, entre médico-social et dispositifs de droit commun) ;

- accentuer la participation des jeunes et des familles et soutenir leurs capacités de choix au regard de leur projet de vie.

C. LES REPERES JURIDIQUES

1. Textes relatifs à la catégorisation du service

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme d'hôpital et relative à la santé, aux patients, aux territoires.
- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements.
- Code de l'action sociale et des familles : articles D312-11 à D312-59 et D312-60 à D312-122.

2. Les arrêtés d'autorisation et agréments

Le SESSAD est agréé pour accompagner 31 jeunes en situation de handicap intellectuel de 3 à 20 ans. C'est en septembre 2018, que sa capacité d'accueil est passée de 25 à 31 places. Elle continuera à augmenter pour atteindre 48 places en 2023, par redéploiement des places d'IME (Cf. tableau ci-dessous).

Années	Variation	Variation	Variation	Variation	Variation	Places à la fin du CPOM
Etablissements /services	2018	2019	2020	2021	2022	
IME	71	67	56	51	47	47
ITEP			6	6	6	6
SESSAD TCC			6	6	6	6
SESSAD DI	31	37	37	42	48	48
Total	102	104	105	105	107	107

3. Les conventions

Pour mettre en œuvre l'ensemble des interventions nécessaires à l'accompagnement des jeunes, des conventions-cadre ont été signées avec les principaux partenaires dont l'Education Nationale et les services de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Camille Claudel. A cela, peuvent s'ajouter des conventions ponctuelles avec les orthophonistes en libéral, les services de la communauté d'agglomération, les établissements privés d'enseignement général ou professionnel. Ces conventions visent à formaliser la coopération, délimiter les responsabilités et les engagements des différents protagonistes afin de garantir une cohérence d'action auprès du jeune concerné.

4. Le mode d'élaboration du projet de service

Ce projet de service est le fruit d'un travail collectif qui inclut les différents niveaux institutionnels : les membres du Conseil d'Administration de l'association, l'équipe de direction et les salariés des différents services. Il s'est construit à partir des échanges en équipe pluridisciplinaire. La participation des jeunes et des familles s'est effectuée à travers le recueil et l'analyse de leurs attentes et à partir des remarques issues des différentes enquêtes de satisfaction.

Une réunion de parents ou un comité de lecture viendra clore le processus de participation.

Enfin il intègre les suggestions collectées au fil du temps auprès de nos principaux partenaires.

IV. LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE SERVICE

A. CONNAITRE LES BESOINS ET LES ATTENTES DES USAGERS

Un recueil des données de caractérisation sur les cinq dernières années, associé à une meilleure identification des attentes des usagers, nous donne une image plus précise de l'évolution du public dont les besoins et les aspirations s'inscrivent dans un contexte législatif et sociétal en pleine mutation, qui met l'accent sur l'inclusion et l'autodétermination des personnes.

1. Des enfants et des adolescents « avec des besoins particuliers »³

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD accompagne des enfants et des adolescents en situation de handicap intellectuel. Ce handicap trouve son origine dans des causes psycho-affectives, génétiques, environnementales ou indéterminées. Il en résulte un trouble du développement intellectuel ⁴défini par la DSM-5. Ce trouble inclut un « *déficit intellectuel ainsi qu'un déficit touchant le fonctionnement adaptatif dans les domaines conceptuels, sociaux et pratiques, débutant pendant la période développementale* » (DSM-5).

Cette définition à laquelle nous nous référons permet de rendre compte de l'hétérogénéité des profils des jeunes accompagnés par le SESSAD et de la diversité de leurs besoins.

Les signes cliniques.

Un certain nombre de signes cliniques sont repérés de façon récurrente lors des projets. Ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- des troubles de l'apprentissage : défaillance de la mise en sens dans le quotidien et/ou dans les apprentissages (apprentissage mécaniques), faiblesse dans les apprentissages scolaires (lecture, mathématiques), imprécision de la structuration temporo-spatiale, mémorisation fragile, fatigabilité ;
- les conséquences/causes de ces troubles au plan de la personnalité peuvent être le manque d'assurance, la faible estime de soi, l'insécurité interne, la gestion particulière des émotions, l'instabilité de la pensée et de la motricité, l'inhibition, l'impulsion, le trouble

³ En référence à la terminologie de la loi de février 2005

⁴ Trouble neurodéveloppemental

de l'attention, l'anxiété, l'angoisse. Ces troubles empêchent la pleine expression des compétences du jeune ;

- un défaut d'ajustement aux personnes (relations interpersonnelles inadaptées) ou à l'environnement (possible mise en danger ...).

A ce handicap principal peuvent être associées des pathologies médicales d'intensité et de gravité variables (déficits sensoriels, handicap physique, épilepsie etc...) avec des répercussions plus ou moins importantes sur la qualité de vie du jeune.

Enfin, les situations de handicap intellectuel peuvent être majorées ou complexifiées par des situations familiales, sociales ou économiques précaires qu'il convient de prendre en considération pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

A titre indicatif, sur les cinq dernières années :

- 32 % de jeunes admis dans le service entre 2013 et 2017 ont été concernés, au cours de l'accompagnement, par une information préoccupante (IP)⁵, une mesure de protection administrative ou judiciaire (AED/AEMO).

2. Les attentes des jeunes et des familles

L'expression des usagers, parents et enfants, a pu être recueillie à partir des projets personnalisés. Ainsi, nous avons pu en examiner 93, réalisés entre 2012 à 2017. Il en ressort :

Du côté des jeunes

Les attentes portent principalement sur des demandes de prestations (79 %). Elles sont plus nombreuses au plan éducatif (33 %), notamment en ce qui concerne les activités à visée d'ouverture sociale et de découverte de l'environnement. Puis, viennent les attentes au plan scolaire (21 %), plus particulièrement pour l'apprentissage de la lecture. Quant aux prestations thérapeutiques, elles représentent 24 % des demandes. Les jeunes souhaitent également de l'aide sur les terrains de stage, en entreprise (recherche, préparation, adaptations possibles) et ils expriment le désir d'une prise en compte individuelle pour bénéficier d'une « attention

⁵ Pas nécessairement à l'initiative du service

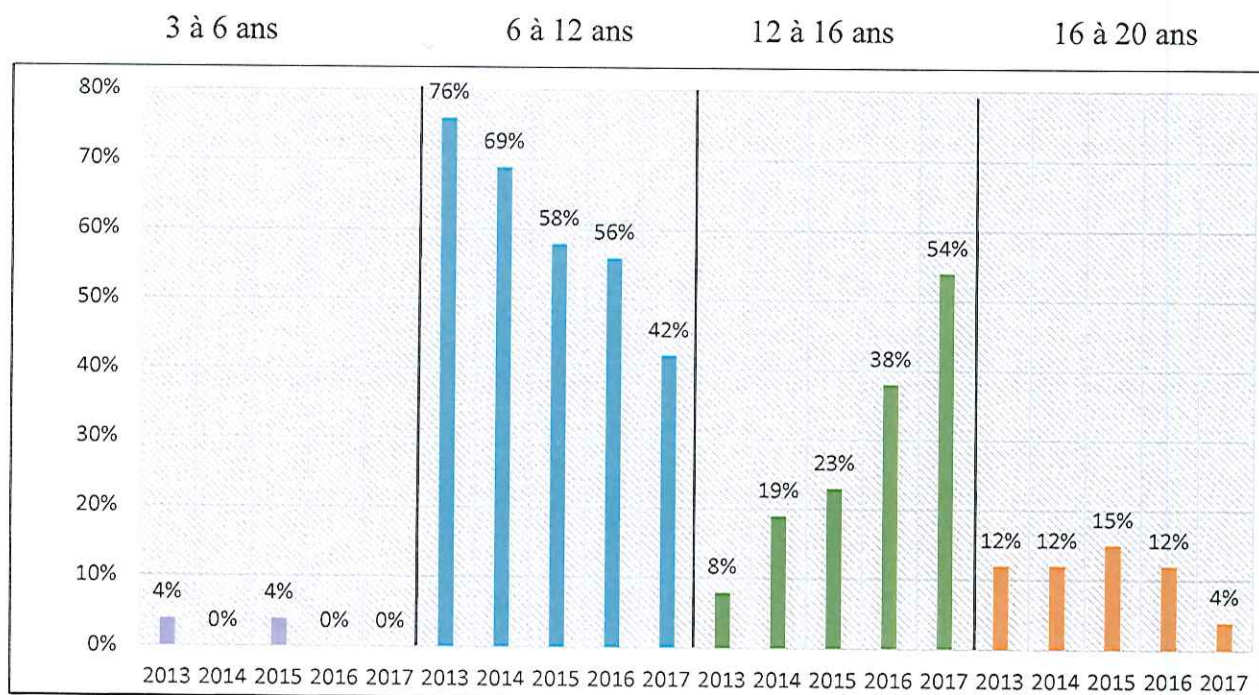
particulière », d'un « *endroit pour parler* ». Peuvent être aussi citées, des demandes d'étayage pour entrer en relation avec les autres, « *jouer avec les autres* ».

⚡ Du côté des familles

Les attentes tournées vers les besoins des jeunes représentent 83 %. Elles portent sur le développement personnel et la socialisation à 52 % et sur des demandes de prestations à 48 %. Concernant les prestations, les attentes se répartissent comme suit : prestations thérapeutiques 48 %, prestations pédagogiques (soutien scolaire) 46 % et prestations éducatives 6 %. Les attentes tournées vers leurs propres besoins représentent 17 %. En premier lieu, les parents souhaitent que le service fasse tiers auprès des autres structures et favorise les liens entre les partenaires pour assurer une cohérence de l'accompagnement. Ils veulent également une aide dans les démarches administratives en lien avec le handicap, une analyse pour apporter des conseils sur l'orientation et ils mettent en avant leur besoin de réassurance et de conseils éducatifs par rapport à la problématique de leur enfant (outils, stratégies éducatives).

On peut constater que beaucoup de familles sont en attente d'un soutien scolaire pour leur enfant (symptôme). Jusque-là, une enseignante rattachée à notre équipe pouvait intervenir auprès de l'enfant mais aussi auprès des enseignants résidentiels pour faciliter la scolarisation de l'enfant et apaiser les relations. A partir de septembre 2019, l'Education Nationale devrait redéployer ce poste en vue de créer une nouvelle ULIS et nous ne pourrons plus proposer cette prestation.

3. Evolution de la courbe des âges dans le service



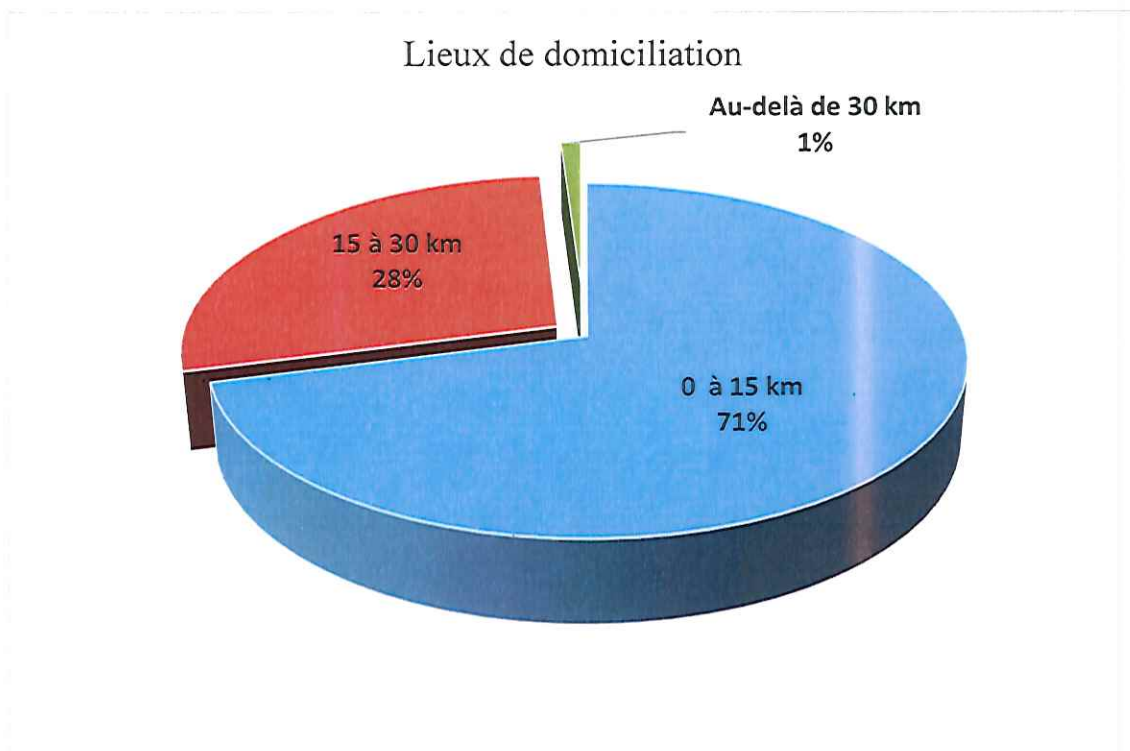
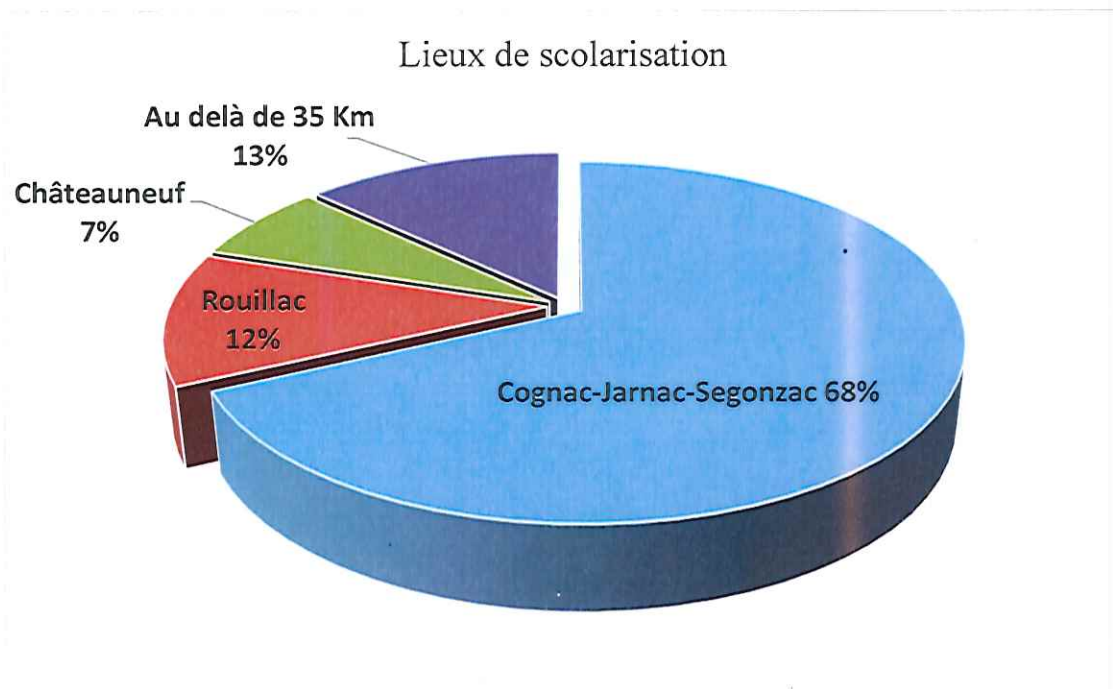
On peut observer une hausse progressive des jeunes entre 12 et 16 ans, avec en parallèle une diminution des enfants de 6 à 12 ans qui continuent néanmoins à représenter quasiment la moitié de l'effectif.

L'absence d'enfants de moins de 6 ans se confirme, soit parce qu'ils sont maintenus en classe maternelle sans demande d'accompagnement médico-social, soit que le délai d'attente entre la notification de la CDAPH et l'entrée dans le service ne permet pas de les accueillir avant l'âge de 6 ans

Depuis plusieurs années également le SESSAD accompagne des adolescents ou jeunes adultes de 16 à 20 ans. Ce sont principalement des jeunes issus de l'IME ou déjà dans le service avant l'âge de 16 ans qui peuvent bénéficier d'un parcours de formation qualifiant ou diplômant, d'un accompagnement à la vie sociale ou d'une préparation pour accéder à l'emploi.

Dans certain cas, il peut s'agir d'un étayage pour l'élaboration d'un projet d'orientation en établissement ou service médico-social (SIPFP, ESAT, SAMSAH, SAVS autres).

4. Scolarisation et domiciliation



5. Les dynamiques de parcours des jeunes accompagnés par le service entre 2013 et 2017

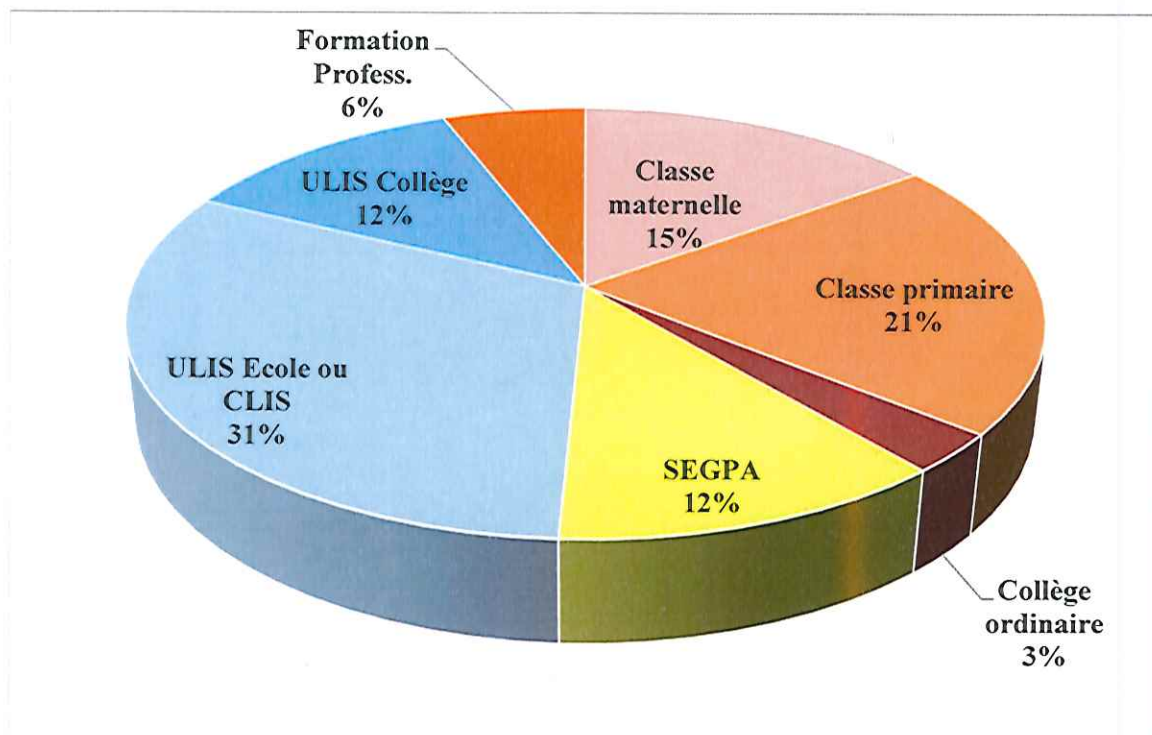
📌 Parcours de soin ou d'accompagnement médico-social antérieur à l'entrée dans le service

Un accompagnement médico-social ou sanitaire en lien avec les difficultés ou le handicap de l'enfant est souvent engagé avant l'entrée du jeune au SESSAD. Sur 51 jeunes accompagnés entre 2015 et 2017, 29 jeunes ont bénéficié d'une prise en compte par l'un de ces services.

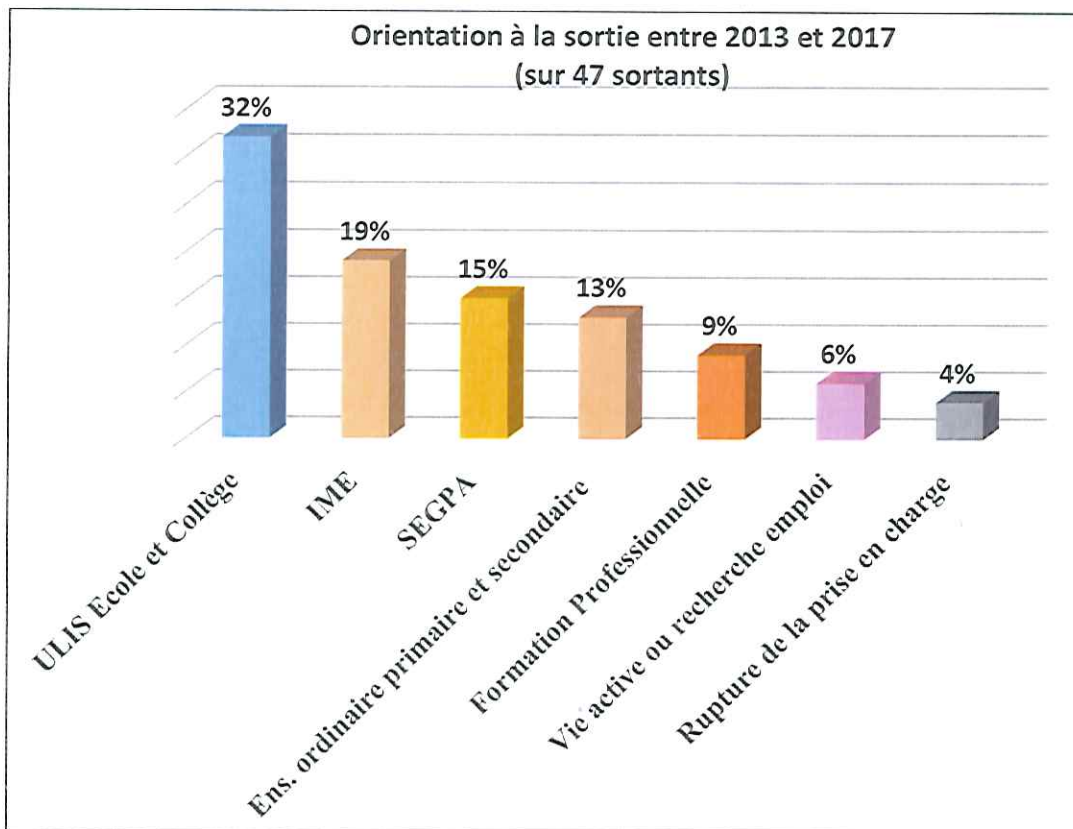
- 16 jeunes par un service médico-social en ambulatoire (CAMSP, CMPP, autres SESSAD)
- 8 jeunes en pédopsychiatrie (Hôpital de jour, CMP)
- 5 jeunes issus d'un IME

L'admission de jeunes d'IME est en légère augmentation, la proximité de l'IME et du SESSAD Fraineau favorisant le passage d'un mode d'accompagnement à l'autre (IME-SESSAD ou vice-versa), en fonction des besoins et des projets des personnes.

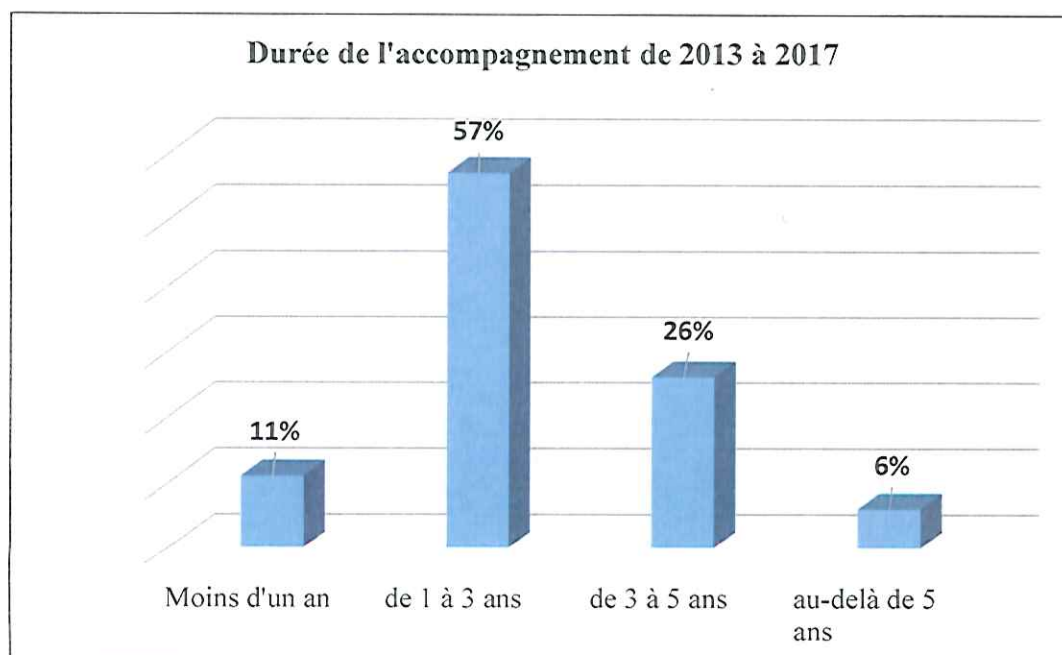
📌 Scolarisation à l'entrée dans le service entre 2013 et 2017



Orientation à la sortie du service

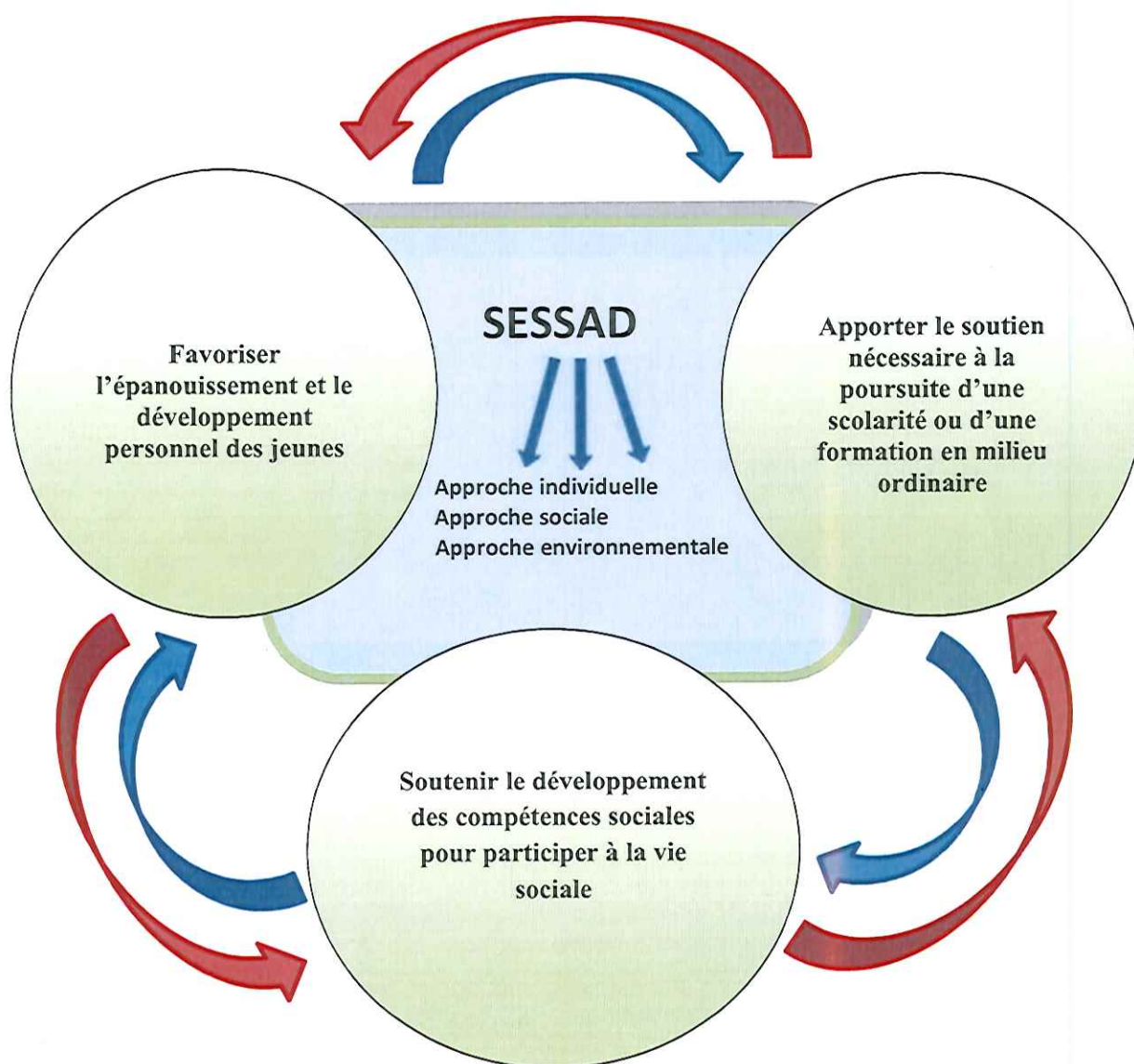


Durée de l'accompagnement



V. L'OFFRE DE SERVICE ET LES PRESTATIONS PROPOSEES

A. LES OBJECTIFS GENERAUX D'ACTION AUPRES DU PUBLIC



L'équipe du SESSAD s'appuie sur les « *premiers états généraux de la déficience intellectuelle* »⁶ pour accentuer les objectifs d'inclusion sociale, scolaire, et le développement des capacités d'auto-détermination du jeune en situation de handicap intellectuel. Ces objectifs supposent la mise en place d'un dispositif de soutien et un étayage tant en direction de la personne que de l'environnement.

⁶ Premier état généraux de la déficience intellectuelle, 11 et 12 janvier 2018, Paris.

Pour cela, l'équipe du SESSAD, doit réaliser une évaluation de la situation du jeune afin de prendre en compte ses « besoins particuliers » mais aussi une évaluation des capacités de l'environnement à se mobiliser et à s'adapter aux spécificités du jeune (ressources). Le « *virage inclusif* » suppose en effet, la mobilisation des acteurs du médico-social mais nécessite la contribution de l'ensemble de la société civile.

1. Les fondements de l'action

Les actions engagées sont conformes aux guides de « Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles » publiés par l'ANESM et l'HAS et l'équipe veille à promouvoir une culture de la bientraitance à l'égard des usagers et des familles.

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD est composée de professionnels dont les actions se conjuguent, s'enrichissent et s'articulent autour du projet individuel de l'enfant ou de l'adolescent.

Notre approche dite globale s'inspire de modèles théoriques différents de manière à offrir un accompagnement de l'enfant et sa famille au plus près de leurs besoins. Nous nous référons plus particulièrement à la psychologie clinique et développementale. Par ailleurs, nous nous sensibilisons, en équipe, à l'approche systémique permettant une autre lecture des situations des jeunes et de leurs familles.

B. L'OFFRE DE PRESTATIONS : ACTIVITES ET INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE

Les prestations proposées par le SESSAD peuvent être thérapeutiques ou éducatives. Elles visent à favoriser le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans un cadre ordinaire de scolarité, à développer son autonomie et sa participation à la vie sociale. Elles s'organisent à partir d'un projet personnalisé et s'articulent autour d'objectifs co-construits avec le jeune et sa famille. Les actions mises en œuvre par le SESSAD s'appuient sur les dispositifs de droit commun et sont ancrées dans le réseau social du jeune et de sa famille.

Définir les lieux de l'intervention et préciser la notion de « domicile »

Les prestations proposées par le service se déroulent prioritairement dans les lieux où enfants et adolescents exercent ordinairement leurs activités c'est-à-dire : le domicile, l'école, l'ensemble des lieux de socialisation ordinaire (loisirs, sport, culture) mais aussi les locaux du service.

La question du domicile ne se limite pas au lieu d'habitation du jeune ou à une localisation géographique mais doit être appréhendée sous l'angle dynamique. L'intervention à domicile introduit l'idée d'un déplacement et d'un changement de point de vue. Il s'agit, avant tout, d'aller vers le jeune et sa famille et de s'appuyer sur les ressources que constitue son environnement. De ce fait, le choix des lieux d'intervention fait partie intégrante du projet d'accompagnement et se définit en prenant en compte la complexité des situations, la singularité des besoins de chaque jeune et les attentes des familles.

Actuellement, l'offre de service se décline à travers la mise en œuvre de prestations qui visent l'épanouissement, la socialisation et le développement intellectuel des jeunes accompagnés.

1. La prestation éducative

La prestation éducative tend à favoriser le développement de la personne et à soutenir sa participation à la vie sociale.

Objectifs :

- aider l'enfant et l'adolescent à se construire et à s'affirmer dans son environnement familial, social, scolaire ;
- proposer un accompagnement à la socialisation : découverte et compréhension de l'environnement / développement de compétences sociales ;

- soutenir et stimuler le développement intellectuel du jeune : acquérir des savoirs, raisonner et développer des compétences transversales ;
- soutenir la formation et l'insertion socio-professionnelle, assurer les relais vers les dispositifs d'accompagnement « adultes ».

La prestation éducative s'articule avec l'ensemble des prestations pour répondre aux besoins et aux attentes de la personne accompagnée. Les éducateurs interviennent dans les différents lieux de vie du jeune. Ils participent à la mise en place d'une dynamique autour de celui-ci, en instaurant des liens de confiance avec la famille ainsi qu'avec les différents partenaires. L'action éducative, en prise directe avec la réalité et le quotidien du jeune, facilite le dialogue avec lui et sa famille et permet d'apporter l'étayage relationnel, les aides techniques et le soutien nécessaire à son évolution (conseils, aménagements spécifiques).

La prestation éducative comprend des interventions sur l'environnement qui permettent la co-construction et la mise en œuvre du projet d'accompagnement. Des rencontres fréquentes avec les différents partenaires que sont les enseignants, les acteurs de l'action sociale, ceux de l'animation socio-culturelle, favorisent les liens partenariaux au service du projet de l'enfant et de sa famille.

Les interventions en présentiel se font auprès du jeune et visent un soutien au développement de sa personne.

Les interventions directes ont lieu à l'école ou au SESSAD selon les modalités d'organisation les plus favorables pour l'enfant, et, selon ses besoins, les séances se déroulent en situation individuelle ou en petit groupe. Des interventions peuvent aussi se faire auprès des parents, sous la forme d'entretiens éducatifs.

Les interventions auprès du jeune se déclinent selon leurs visées :

⚡ Les actions de soutien au développement intellectuel

La spécificité du public accompagné nécessite de mettre l'accent sur un ensemble d'activités et d'actions pour favoriser l'élaboration des processus intellectuels. Il s'agit de permettre aux jeunes de mieux comprendre leur environnement, de développer leur curiosité, leur appétence et d'accéder à des connaissances significatives pour eux.

➤ **Activités éducatives : jeux éducatifs, jeux à règles ...**

Les activités éducatives permettent d'accompagner les jeunes dans leurs apprentissages scolaires en proposant des situations de jeux, d'expérimentation, de remédiation et un étayage relationnel.

➤ **Activités pratiques : cuisine, bricolage...**

Des activités concrètes et pratiques peuvent être proposées aux jeunes du SESSAD sous la forme d'ateliers. Elles peuvent s'exercer en situation individuelle ou en petit groupe, à l'école ou dans les locaux du SESSAD. Il s'agit de les aider à faire des liens entre des connaissances acquises et des situations concrètes, de développer des compétences transversales, telles que l'organisation, l'attention, l'autonomie. Cela leur permet d'acquérir des savoir-faire et d'exercer leur raisonnement dans diverses situations.

II Les activités à visée d'expression et de communication

Des ateliers hebdomadaires en groupe restreint ou en individuel sont proposés pour soutenir les jeunes dans leur expression personnelle et dans leur capacité à communiquer avec l'autre (adultes et/ou pairs). Il s'agit de favoriser la participation, la prise de parole, le positionnement personnel du jeune et de le valoriser.

Les supports sont variés et visent à favoriser l'expression personnelle sous toutes ses formes, développer la créativité, travailler la confiance en soi (*atelier création arts plastiques, marionnettes, peinture, collage...*)

Les actions d'accompagnement à la socialisation

Soutenir la socialisation, c'est accompagner le jeune dans le développement de ses relations aux autres, dans ses interactions, et plus largement dans sa vie sociale aux différentes étapes de sa vie. A travers un panel d'activités adaptées aux intérêts et aux aptitudes des jeunes, il s'agit de leur permettre de découvrir et de partager des expériences avec d'autres, de prendre du plaisir dans l'échange, de coopérer dans un groupe de pairs et d'intégrer des habiletés sociales. Une aide éducative peut également contribuer à soutenir l'intégration des jeunes sur des temps scolaires plus informels tels que la récréation, la cantine.

Les éducateurs du SESSAD tentent d'apporter des réponses individualisées aux jeunes, au plus près de leurs lieux de vie et s'appuient sur leurs groupes d'appartenance à chaque fois que c'est possible. Malgré tout, la constitution de groupes restreints, composés de jeunes du SESSAD peut être un moyen supplémentaire pour répondre à des besoins mis en évidence lors de l'élaboration du projet personnalisé. Accompagnés par les professionnels, ils éprouvent de nouvelles positions dans un groupe et peuvent se risquer dans des activités ou se confronter à des difficultés sans craindre le regard des pairs. Cela peut contribuer à nourrir un sentiment d'appartenance qui vient les rassurer. L'objectif visé étant d'aider l'enfant ou l'adolescent à se saisir de ses expériences pour aborder les situations de vie ordinaires et transposer ses acquis dans les différents lieux de socialisation.

Dans toutes les activités proposées, et en fonction de l'âge et des besoins repérés, le développement des habiletés sociales est recherché. La compréhension et l'intégration des codes sociaux tels que les règles de politesse, l'adaptation, la distance relationnelle, le respect des règles et des lois sont au cœur de l'accompagnement éducatif.

L'acquisition de l'autonomie de vie quotidienne (savoir se repérer, se déplacer, comprendre son environnement et effectuer des démarches seul...) fait également partie des habiletés sociales à développer notamment avec les plus grands.

➤ *Activités de découverte de l'environnement et à visée d'ouverture culturelle*

Des sorties en petit groupe le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires sont proposées. Le but pour les jeunes est de découvrir des lieux existants dans l'environnement proche et ouverts à tous, de nourrir leur curiosité, de susciter des intérêts nouveaux et de stimuler

leurs capacités d'imagination. Il s'agit aussi de favoriser l'épanouissement de l'enfant en lui offrant des moments de loisirs et de plaisir partagé.

➤ *Les actions à visée d'inclusion et de participation à des activités en milieu ordinaire*

Quand le jeune et ses parents le souhaitent, il est possible de préparer des inclusions dans des structures de loisirs à proximité du domicile : centre de loisirs, maison de quartier, club sportif, centre socioculturel et sportif. Un accompagnement pour la préparation de séjours de vacances peut également être proposé.

Le degré d'accompagnement dépend des besoins du jeune et doit être, dans tous les cas construit en étroite collaboration avec les parents. L'accompagnement éducatif permet l'initiation du projet ou répond à une demande de la famille. Il assure le repérage des structures pouvant répondre aux besoins de l'enfant, organise des rencontres avec les professionnels afin de préparer l'accueil du jeune, et fait le lien avec les travailleurs sociaux pour les éventuels financements. Cet accompagnement permet la mise en route du projet d'inclusion. La famille assure la pérennité de la participation de leur enfant dans l'activité qu'ils ont choisie.

📌 **Le soutien aux apprentissages professionnels**

L'évolution de l'âge des jeunes du service, nous amène à développer de nouvelles pratiques éducatives pour les accompagner dans leur parcours de formation et plus particulièrement par rapport aux apprentissages professionnels. Des séquences éducatives au collège (SEGPA), des entretiens, des rencontres sur les lieux de stage, en accord avec les enseignants et les parents, permettent :

- de rassurer le jeune confronté à des situations nouvelles (préparation, visites) ;
- d'apporter un étayage par rapport au projet professionnel du jeune : recherche de formation, visite de terrain de stage ;
- de veiller à l'adaptation du travail aux capacités du jeune ;
- de l'aider à développer les habiletés sociales nécessaires : autonomie de déplacement, règles de politesse, relation à l'autre dans l'entreprise ;

📌 **Le soutien à la parentalité**

Le travail avec les jeunes du SESSAD implique des échanges réguliers avec la famille. Pour ce faire, les éducateurs peuvent proposer des entretiens éducatifs au domicile ou au SESSAD

mais ils peuvent également co-animer des entretiens avec les psychologues du service en s'appuyant sur une approche systémique.

En outre, des interventions peuvent avoir lieu au domicile familial et incluent la participation du ou des parents.

2. La prestation thérapeutique

Le but de la prestation thérapeutique est de favoriser l'expression et le développement de la personne prise dans sa globalité : histoire de vie personnelle, familiale et relationnelle. L'enfant, l'adolescent est appréhendé dans son fonctionnement psychodynamique. Le soin vise à garantir la singularité du sujet et rendre possible son évolution.

Les objectifs thérapeutiques et de soins s'articulent avec les objectifs pédagogiques, éducatifs, pour promouvoir le projet personnalisé de l'enfant ou de l'adolescent.

Les objectifs thérapeutiques et de soins se déclinent en termes :

- d'actions à visée diagnostique, évaluative, prescriptive si besoin ;
- de prestations de soins médicaux, paramédicaux et psychothérapeutiques :
 - de soutien au développement de la personnalité,
 - d'aide au développement psychomoteur,
 - de prise en compte de problématique orthophonique,
 - de soutien à la parentalité.

L'accompagnement psychologique

Les psychologues du service remplissent une fonction selon les prérogatives de leur rôle de clinicien auprès des enfants, familles et partenaires institutionnels.

La spécificité de leur champ propre s'inscrit dans le circuit des échanges d'observations et d'informations pluridisciplinaires matérialisé par le projet personnalisé de l'enfant.

Leurs interventions visent à l'évaluation des problématiques d'enfants (bilans cognitifs et de personnalité) et se traduisent par la conception et la mise en œuvre d'actions appropriées (atelier thérapeutique, psychothérapie).

Le projet personnalisé d'accompagnement, une fois établi ou ajusté, constitue un outil de référence pour dégager des indications appropriées (entretiens cliniques, ateliers thérapeutiques, entretiens familiaux).

Les prestations psychologiques ont lieu principalement dans les locaux du SESSAD pour un nécessaire dégagement de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents pris dans ses lieux de vie.

Les interventions des psychologues réalisées auprès des enfants ou adolescents et de leur famille, en fonction des besoins repérés, sont diverses :

- Entretiens cliniques, à visée psychothérapeutique, hebdomadaires, bi-mensuels ou plus espacés et entretiens individuels sur demande d'enfants/d'adolescents ;
- Entretiens familiaux et entretiens psycho-éducatifs mis en place selon les objectifs prédéfinis en équipe ou sur sollicitations (par exemple travail autour des attentes exprimées, soutien à la fonction parentale) ;
- Ateliers thérapeutiques d'expression menés en collaboration avec des membres de l'équipe ;
- Bilans psychologiques (tests cognitifs et de personnalité) actualisés régulièrement.

⚡ La psychomotricité

Développement psychomoteur et construction psychique sont étroitement liés. Le corps constitue une interface entre la vie psychique de l'enfant et son environnement, il offre donc un moyen privilégié d'intervention.

La psychomotricité vient solliciter l'enfant dans son corps par le biais de jeux, de techniques corporelles diverses dans le but d'harmoniser les fonctions motrices et psychiques, plus simplement elle vise l'adaptation la plus satisfaisante possible pour l'enfant à son environnement au sens large, un mieux-être. Elle prend en compte la dimension corporelle bien sûr, mais aussi cognitive, affective et identitaire.

La prise en charge psychomotrice s'inscrit donc dans le cadre du projet global de l'enfant. Elle fait suite à l'examen psychomoteur mis en perspective avec les observations de l'ensemble des professionnels. Elle se déroule en individuel ou dans un petit groupe, parfois avec d'autres intervenants ; dans tous les lieux de vie de l'enfant, mais aussi au SESSAD selon les projets.

L'intervention psychomotrice est orientée selon les besoins de l'enfant vers :

- L'éducation précoce et la stimulation psychomotrice chez le jeune enfant ;
- Le développement psychomoteur en développant l'autonomie dans le quotidien (un travail sur la motricité, l'équilibre, les coordinations entre l'œil et la main) ;
- Le développement de la personne en permettant à l'enfant ou à l'adolescent de s'appuyer sur la conscience qu'il a de son corps, ses émotions et ses relations avec les autres pour construire sa propre personnalité ;
- Le soutien aux apprentissages en favorisant l'acquisition des outils nécessaires aux apprentissages scolaires ou préprofessionnels (notamment dans l'organisation de l'espace, du temps et du graphisme).

Ces différents axes sont complémentaires et s'articulent entre eux. La verbalisation du vécu et du ressenti et la relation font partie intégrante de l'action thérapeutique.

Prestations proposées

- Bilan psychomoteur.
- Prises en charge individuelles et de groupe.
- Relaxation.
- Atelier de graphisme musical.
- Atelier d'éducation gestuelle.

⚡ L'orthophonie

Une communication efficace est indispensable à l'enfant et à l'adolescent, au quotidien, dans sa famille, mais aussi pour son inclusion qu'elle soit scolaire, culturelle, professionnelle ou sociale. Aussi l'orthophonie vise à prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer et les prendre en charge. L'intervention précoce est préconisée afin de donner à chacun toutes les chances de mieux communiquer, de mieux vivre.

Elle évalue, pose un diagnostic, et prend en charge des jeunes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage oral et écrit (compréhension et expression), des autres activités cognitives (attention, mémoire, calcul, raisonnement logique, cognition sociale) et des fonctions oro-myo-faciales.

La prévention et l'information en orthophonie

L'orthophoniste intervient auprès des usagers pour expliquer ses missions et présenter les actions de prévention aux troubles de la communication et du langage et collabore avec l'équipe pluridisciplinaire et les intervenants extérieurs pour informer et éventuellement conseiller dans le domaine de ses compétences.

La pose d'un diagnostic et organisation de la prise en charge

Lors de l'admission d'un jeune au SESSAD ou au cours de l'évaluation de son projet, un bilan orthophonique peut être proposé à l'issue duquel un diagnostic et des besoins de prise en charge peuvent être dégagés.

Le bilan et ses conclusions sont discutés en équipe pluridisciplinaire (réunion de projet) au regard de la situation du jeune et de son projet (âge, niveau scolaire, apprentissage préprofessionnel.) Cette concertation permet de définir l'intervention orthophonique au sein du projet d'accompagnement global: objectifs spécifiques poursuivis et moyens mis en œuvre (séances individuelles ou de groupe, fréquence, contenu, nécessité d'apprentissage d'autres formes de communication non verbale...)

Conduite de la prise en charge et évaluation de l'intervention

La prise en charge se déroule dans les locaux du SESSAD ou hors les murs si nécessaires. Elle intègre les éléments sus-cités.

L'entourage et le jeune sont informés de l'avancement de la rééducation dès qu'ils le souhaitent sur sollicitation de l'orthophoniste et systématiquement lors de la réévaluation du projet.

Sauf exception, un bilan d'évolution est pratiqué tous les 18 à 24 mois.

Les objectifs orthophoniques sont réévalués. En fonction des résultats obtenus et en tenant compte de la concertation pluridisciplinaire, de l'avis de l'entourage et du vécu du jeune, la prise en charge est reconduite avec ou sans modification. Dans certains cas, une fenêtre thérapeutique peut-être préconisée.

📌 La prestation médicale

Le médecin du service, idéalement un psychiatre, accueille les familles et les enfants lors de l'admission dans le service : il s'agit de faire le point sur ce qui amène la famille à consulter au SESSAD, la symptomatologie présentée par l'enfant, et d'évaluer le retentissement personnel, scolaire et familial.

Au plan administratif, il lui incombe de remplir les différents imprimés nécessaires aux caisses de sécurité sociale ou à la MDPH avec les arguments cliniques plaidant en faveur de différentes prises en charge et d'assurer la liaison, épistolaire ou téléphonique, avec les autres praticiens ou structures qui ont eu à connaître l'enfant.

Il peut effectuer la prescription nécessaire dans le cas d'un partenariat avec d'autres praticiens, orthophonistes en particulier.

La participation à des réunions cliniques au niveau de l'équipe est souhaitable.

A l'instar de ce qui se passe au niveau national, la pénurie de médecins nous impacte et nous n'en avons plus dans le service ; le poste est vacant.

VI. LA METHODOLOGIE GENERALE ET LES PROCEDURES

La mise en œuvre de ces différentes prestations s'appuie sur une méthodologie d'action et des processus élaborés en équipe pluridisciplinaire, à partir d'une démarche évaluative et dans le respect des droits des usagers.

Les choix méthodologiques se fondent sur une réflexion et une analyse des pratiques professionnelles et traduisent les orientations de l'équipe pluridisciplinaire et son positionnement éthique et déontologique.

A. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION DANS LE SERVICE

L'admission d'un jeune au SESSAD s'effectue suite à la notification d'orientation transmise par la MDPH à sa famille. A la réception de cette notification, la famille contacte le service pour une prise de rendez-vous.

La visite préalable à l'admission

Lors de ce premier contact la famille est reçue par le cadre du service. Cette première rencontre dans les locaux du SESSAD a pour objectifs de présenter les missions du service, son fonctionnement et de préciser le délai d'attente prévisible avant l'admission. Elle permet de faire préciser aux parents la situation actuelle de leur enfant, leurs attentes et de répondre à leurs questions et à celles du jeune.

La phase d'admission et le début de l'accompagnement par le SESSAD

Dès qu'une place se libère, les parents en sont informés et une réunion d'entrée leur est proposée. Afin de préparer au mieux les modalités d'accueil de leur enfant il leur est demandé de remettre une fiche de renseignements avant cette rencontre.

La réunion d'entrée

Les parents et le jeune sont reçus par un cadre du service et le coordonnateur du projet. Cette réunion a pour objet de :

- réactualiser la situation du jeune, ses attentes et celles de sa famille ;
- présenter et remettre le livret d'accueil et d'organiser conjointement la période de bilan.

La phase de bilan

Cette phase d'évaluation par chaque professionnel de l'équipe vise à esquisser une vision globale de l'enfant dans son environnement : ses compétences, ses difficultés et d'en appréhender les incidences sur sa vie, son intégration sociale et scolaire.

A l'issue de ce bilan, l'équipe pluridisciplinaire se concerte sur l'admission du jeune.

La réunion d'admission

La mise en commun et les échanges autour des observations recueillies lors de la phase de bilan visent à évaluer la pertinence de l'accompagnement SESSAD au regard des besoins du jeune et du projet familial. Si l'admission est confirmée, les premières pistes de travail sont dégagées ainsi que les prestations correspondantes, c'est le projet personnalisé initial.

Lors d'une réunion avec les parents et le jeune, le compte-rendu des bilans leur est communiqué et le projet personnalisé est finalisé avec eux. A l'issue de cet échange, intervient la contractualisation de l'accompagnement par la remise du DIPEC, auquel est annexé le projet personnalisé initial.

1. L'élaboration et le suivi des projets personnalisés⁷

Le projet personnalisé initial est défini dans les trois mois qui suivent l'accueil d'un enfant ou d'un adolescent au SESSAD (au maximum six mois en référence à la législation). Par la suite, des évaluations successives vont permettre de faire évoluer le projet pour l'ajuster aux besoins de la personne accompagnée.

Ce projet personnalisé est élaboré à partir d'une méthodologie et d'une procédure spécifique reconduite pour chaque évaluation.

C'est le coordonnateur de projet qui pilote l'ensemble de la démarche :

- entretiens avec le jeune et ses parents pour recueillir leurs observations et leurs attentes ;
- collecte des observations de l'ensemble des professionnels qui gravitent autour du jeune, que ce soit au SESSAD ou à l'école. Ce recueil s'effectue en entretien ou à partir des écrits qui jalonnent le parcours d'accompagnement de la personne : bilans, compte-rendu de réunions, observations ;

⁷ Le terme de projet personnalisé (PP) est le terme générique utilisé dans la RBPP concernant les SESSAD. Il remplace ici celui de projet individualisé d'accompagnement (PIA)

- contextualisation de la situation : repérage des ressources, des difficultés du jeune, actions déjà engagées, réseau....

Cette exploration permet au coordonnateur de présenter une synthèse de la situation à l'équipe pluridisciplinaire qui en fait l'analyse et dégager des hypothèses de travail. Dans tous les cas, il s'agit de s'appuyer sur les compétences de la personne et de ses ressources pour apporter les aides compensatoires nécessaires à son évolution, et à son inclusion scolaire et sociale dans des conditions satisfaisantes. Les objectifs prioritaires et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir sont proposés par l'équipe pluridisciplinaire, discutés et finalisés par la suite, en réunion de projet avec le jeune et ses parents. Le projet personnalisé donne lieu à un document écrit remis aux parents. Cet outil permet d'articuler les interventions des différents professionnels et de se centrer sur les besoins et les attentes des personnes accompagnées. Il doit avoir du sens pour le jeune et sa famille. L'équipe du SESSAD essaie de le faire évoluer en permanence pour en améliorer la communication et accentuer la participation des familles et des jeunes.

Il peut être évalué et réajusté à tout moment de l'année, à la demande des différentes parties.

2. Le coordonnateur de projet

Les coordonnateurs de projet sont désignés en équipe lors de l'accueil du jeune. Le coordonnateur de projet est l'interlocuteur privilégié des jeunes, des familles et des partenaires du projet. C'est lui qui pilote la démarche d'élaboration du projet personnalisé avec tous les partenaires impliqués et veille à la mise en œuvre du projet dont il assure le suivi.

B. LE DOSSIER DE L'USAGER

Depuis septembre 2018, le dossier de l'utilisateur est mis en place dans sa version informatisée. Le dossier informatisé de l'utilisateur – DIU - est constitué selon la même architecture et les mêmes règles que le dossier papier utilisé antérieurement. Le recueil et le traitement des données relatives aux personnes ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et une charte informatique associative vient rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans ce domaine.

Ce dossier unique est constitué des éléments nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du parcours de prise en charge. La constitution et la gestion du dossier obéit à des modalités

d'organisation précises et préalablement définies par l'équipe de direction. Cette gestion est confiée à la secrétaire sous couvert des règles de confidentialité en vigueur.

Il comprend : les renseignements et documents administratifs, les bilans réalisés par le service ou communiqués par les parents, le projet personnalisé et ses évaluations successives, les comptes rendus de réunion, les courriers échangés avec les parents ou partenaires impliqués.

Lors de la communication de la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, le jeune et ses parents sont informés de leur droit d'accès au dossier et des modalités d'exercice de ce droit. Le dossier de l'utilisateur est un outil de travail régulièrement complété et consulté par les professionnels du service qui interviennent auprès du jeune. Les usagers et les parents sont avisés de ce partage d'informations nécessaires à l'accompagnement de leur enfant et savent qu'ils peuvent s'y opposer par écrit.

C. LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

La participation des familles aux différents temps de l'accompagnement

Le travail avec les familles est la mise en œuvre par les professionnels du service d'un ensemble de pratiques en vue d'associer et d'impliquer les parents dans l'accompagnement de leur enfant à travers « le projet personnalisé d'accompagnement ».

Au cours des différentes étapes de l'accompagnement médico-social le service propose des temps de rencontre aux parents en essayant d'adapter les modalités de participation à la singularité des situations (réunions au SESSAD, entretiens au domicile, appels téléphoniques).

Ces espaces d'échange et de communication permettent :

- de les informer sur leurs droits et sur le fonctionnement du service ;
- d'expliquer et de répondre aux questions sur le déroulement de l'accompagnement ;
- de favoriser l'expression de leurs attentes ;
- de rendre compte de l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent.

Les parents et plus largement la famille constituent les interlocuteurs privilégiés des professionnels. Leurs observations et la connaissance qu'ils ont de leur enfant contribuent à la construction d'un projet personnalisé d'accompagnement porteur de sens pour le jeune.

Le ressort de ce travail avec les familles demeure l'instauration d'un lien de confiance qui se construit dans la durée à travers la mise en acte de « bonnes pratiques professionnelles ». Ce sont des partenaires impliqués dont les droits et les devoirs se déclinent à travers les outils de la

loi n°2002-02 du 2 janvier 2002. A ce titre, les familles peuvent solliciter le service à chaque fois que nécessaire en ce qui concerne l'accompagnement de leur enfant.

⇓ Un autre volet du travail avec les familles : le soutien à la parentalité

Cet accompagnement spécifique a pour objectifs de soutenir le savoir-faire et les compétences parentales, de conforter les parents dans leur rôle structurant auprès de leur enfant, de soutenir les relations et la dynamique familiale. Il s'agit aussi parfois d'accompagner les parents dans la reconnaissance et l'acceptation des particularités de leur enfant en lien avec le handicap.

Il se décline sous diverses formes :

- entretiens familiaux psycho-éducatifs ;
- ateliers jeux parents-enfant-fratrie ;
- cafés-parents sur certains thèmes prédéfinis .

VII. LES MOYENS DE L'ORGANISATION

A. LES FINANCEMENTS

Le financement du service est assuré exclusivement par les caisses d'assurance maladie, sous forme de dotation globale.

Depuis le septembre 2018, le financement est contractualisé par un CPOM qui englobe également l'IME.

Nous sommes toujours tenus de fournir trimestriellement un décompte par enfants du nombre de séances réalisées.

B. L'ADAPTATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS A L'EXTENSION DU SERVICE

Depuis 2011 le SESSAD occupe des locaux sur la commune de Châteaubernard, à la périphérie de Cognac. Situé au premier étage d'un immeuble récent, le service dispose de locaux adaptés à l'accueil du public et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le service comprend :

- un secrétariat et un hall d'accueil avec des zones d'attente conviviales, aménagées pour les jeunes et leurs familles ;
- de petites salles d'activités à l'usage des jeunes : salle de psychomotricité/salle pédagogique/salle de jeu/ateliers ;
- des bureaux pour l'ensemble des professionnels ;
- une salle de réunion ;
- une kitchenette à disposition du personnel et des jeunes ;
- des sanitaires.

Cependant pour répondre à l'augmentation des effectifs et faciliter la mutualisation de moyens avec l'IME Fraineau, un transfert du service dans les bâtiments historiques de l'association est prévu en 2020. Cette nouvelle implantation, en centre-ville, présente les mêmes caractéristiques en matière d'accessibilité, de conformité et de praticité que les locaux actuels.

1. Les plages d'ouverture du service

Le SESSAD est ouvert du lundi au vendredi sur rendez-vous et selon des horaires souples, notamment en soirée afin de répondre aux besoins des usagers et des différents partenaires du service. Le service fonctionne sur 39 semaines, soit 195 jours d'ouverture, selon un calendrier préalablement établi.

2. Transports et véhicules de service

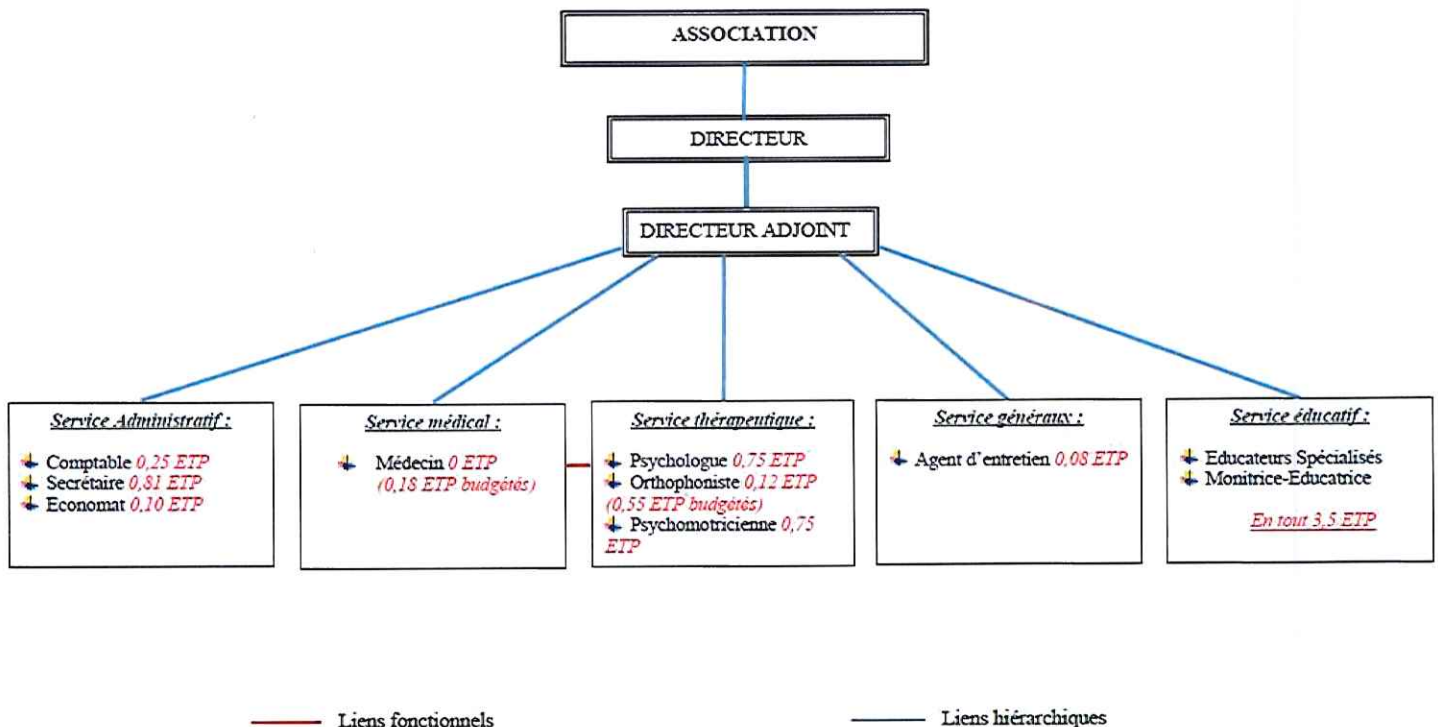
Le service dispose, à ce jour, de 4 véhicules qui permettent le déplacement des professionnels et éventuellement le transport des enfants pour certaines prestations. Ces véhicules sont rigoureusement entretenus de façon à garantir un bon état de fonctionnement et la sécurité des personnes. Le règlement de fonctionnement précise les conditions d'utilisation.

Pour les jeunes qui bénéficient de prises en charge spécifiques au SESSAD (psychothérapies, ateliers de groupe), le transport peut être pris en charge par les parents, quand ils sont disponibles voire par les professionnels du service. Mais l'isolement et l'absence de moyen de transports de certaines familles, corrélés à une insuffisance des transports en commun, nous amènent à devoir recourir plus souvent à des compagnies de taxi, financées sur le budget du service.

L'augmentation du nombre de véhicules se fera en fonction de la hausse des effectifs et des besoins du service.

C. LE PERSONNEL DU SESSAD

1. Organigramme du SESSAD



Organigramme représentatif 01/09/2019

En 2017 l'équipe du SESSAD représentait 5.11 ETP. Ces chiffres sont en progression et devraient se répartir comme tel dans les cinq ans à venir :

	BUDGET 01/01/2018	BUDGET 01/01/2019	BUDGET 01/01/2020	BUDGET 01/01/2021	BUDGET 01/01/2022	BUDGET 01/01/2023
SERVICE	SESSAD	SESSAD	SESSAD	SESSAD	SESSAD	SESSAD
RAPPEL NOMBRE ENFANTS	25	31	37	37	42	48
TOTALITE ETP/ SERVICE	5,06	6,46	7,72	8,74	11,06	12,54
DIRECTION	1,05	1,15	1,25	1,25	1,32	1,42
ADMINISTRATION-GESTION	0,60	0,90	1,16	1,16	1,34	1,52
CUISINIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICES GENERAUX	0,08	0,08	0,08	0,10	0,17	0,17
EDUCATIVE	1,80	2,50	3,00	3,50	5,00	6,00
INFIRMIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUE	0,45	0,50	0,75	1,25	1,40	1,50
PSYCHOMOTRICIEN	0,60	0,70	0,75	0,75	1,00	1,00
ORTHOPHONISTE	0,40	0,45	0,55	0,55	0,65	0,75
SOINS	1,45	1,65	2,05	2,55	3,05	3,25
MEDECIN	0,08	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18

2. Rôle et fonction des professionnels du SESSAD

La gestion des ressources humaines s'effectue dans le respect des textes en vigueur et se réfère à la CCNT des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Pour appréhender les différentes fonctions des professionnels du SESSAD, se reporter aux fiches de fonction annexées à ce document. Par ailleurs, chaque salarié peut s'appuyer sur sa fiche de poste pour le détail de ses activités.

D. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour permettre l'actualisation des connaissances et prévenir les risques d'usure professionnelle, le service SESSAD s'inscrit dans une démarche de formation continue en s'appuyant notamment sur le Compte Investissement Formation Adhèrent (CIFA) de l'association Fraineau, ainsi que sur les Actions Collectives Régionales proposées par UNIFAF. Parmi les thématiques privilégiées de façon collective ou individuelle :

- l'autisme (Education structurée, le bilan sensoriel, Utilisation de la Vineland) ;
- les états généraux de la déficience intellectuelle ;
- les différentes journées nationales des personnels SESSAD organisées par les CREAI ;
- l'accompagnement des familles (orientation systémique).

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, l'Association met également en œuvre des entretiens professionnels et d'évaluation avec chacun des salariés.

Analyse des pratiques et sensibilisation à l'approche systémique




Le SESSAD continue par ailleurs de proposer des séances d'analyse des pratiques auxquelles participent tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. L'approche systémique a été retenue depuis ces deux dernières années du fait de la spécificité du travail en SESSAD et de la dimension écologique de l'intervention.

En parallèle, des actions de formation collective en intra sont programmées en 2019 pour sensibiliser toute l'équipe pluridisciplinaire à l'intervention systémique.


E. LES TEMPS DE COORDINATION : LES REUNIONS

Les réunions permettent la conception, l'harmonisation et la mise en œuvre du travail auprès des usagers. La diversité des fonctions et des pratiques ainsi que la pluralité des lieux d'intervention nécessitent l'organisation de réunions régulières pour garantir un travail pluridisciplinaire cohérent et soutenir une démarche réflexive sur les pratiques institutionnelles (projets, évaluation, partenariat...). On peut distinguer plusieurs types de réunions qui se déroulent sur un même créneau horaire, selon un calendrier préalablement établi.

1. Des réunions centrées sur l'accompagnement du jeune

-  **Les réunions techniques de l'équipe pluridisciplinaire :** réunions de synthèse, réunions préparatoires aux projets personnalisés, réunions d'évaluation : ce sont des réunions hebdomadaires qui permettent de préparer les projets personnalisés et d'ajuster les prestations aux besoins des jeunes. Elles sont centrées sur l'accompagnement de l'utilisateur.
-  **Les réunions avec le jeune et ses parents :** des réunions avec le jeune et ses parents jalonnent le parcours d'accompagnement et en marquent les différentes étapes : l'admission, l'élaboration et l'évaluation du projet personnalisé, la préparation de la sortie.
-  **Les réunions avec les partenaires du projet personnalisé :** les professionnels du SESSAD participent également à des réunions de travail avec les différents partenaires du projet (Ecoles, MDS, CMP...). Ces réunions peuvent être à l'initiative du partenaire, du SESSAD, de la famille.

2. Des réunions centrées sur le fonctionnement du service

-  **Des réunions de transmission,** d'une durée d'une ½ heure chaque lundi matin, permettent la circulation des informations et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire.

- ▣ **Des réunions d'information et de fonctionnement** traitent des aspects matériels et organisationnels de l'accompagnement. Elles sont mensuelles ou bimensuelles, selon les nécessités du service et les disponibilités du calendrier.

- ▣ **Des réunions institutionnelles** visent à la préparation des diverses actions à mettre en œuvre dans le cadre la démarche qualité ou du projet de service. Ce sont des instances de réflexion et de production d'écrits dont le rythme est défini en fonction des thématiques choisies par l'équipe de direction (au minimum trimestrielles).

VIII. LE PARTENARIAT TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL

Depuis sa création, le service SESSAD est engagé dans un travail partenarial et entretient des relations avec nombre de structures qui constituent son environnement institutionnel. La diversité des enjeux et des liens nécessite de distinguer les différents partenaires en fonction de leur positionnement par rapport au service et de leur implication au regard du projet de l'utilisateur.

A. LES PARTENARIATS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

➤ **L'Agence régionale de santé (ARS)** constitue l'autorité de tarification et de contrôle des établissements et structures médico-sociales.

➤ **Les organismes d'assurance maladie** assurent le financement du service SESSAD.

➤ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées, MDPH**

La MDPH, via la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, la CDAPH, délivre les notifications d'orientation vers le SESSAD.

Le service communique régulièrement à la CDAPH les éléments de dossier et les bilans réalisés au cours de l'accompagnement qui lui permettent d'évaluer les besoins de la personne accompagnée, en fonction de l'évolution de sa situation.

B. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS AU SERVICE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le partenariat est un outil d'accompagnement essentiel qui participe au processus d'inclusion et contribue éventuellement à la continuité, voire à la pérennité du processus, en relayant les dispositifs *d'éducation spéciale* en fin de parcours. Dans certains cas, ces liens favorisent la préparation d'orientation vers des structures spécialisées quand elles s'avèrent nécessaires ou permettent le « montage » de parcours singuliers adaptés à la personne.

Les partenaires institutionnels énumérés ci-dessous sont des professionnels extérieurs au service qui interviennent directement ou indirectement auprès du jeune.

➤ **Les structures de l'Education Nationale : Ecoles, Collèges, Lycées, Eréa**

Du fait des missions du SESSAD, les professionnels de l'Education Nationale constituent les partenaires privilégiés du service. L'articulation des différentes interventions et leur cohérence se définissent lors des réunions organisées à l'école. Elles sont formalisées par le biais des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

- Des conventions entre les établissements scolaires et le SESSAD précisent les modalités de coopération entre les structures.
- En ce qui concerne la scolarisation et l'orientation des jeunes suivis par le SESSAD des rencontres régulières et formalisées sont programmées par les référents de scolarisation pour les élèves en situation de handicap (les ESS). Les équipes des RASED et plus particulièrement les psychologues scolaires sont également des partenaires institutionnels incontournables.

A cela et selon les mêmes modalités s'ajoute le partenariat avec :

- **Les structures de formation hors Education Nationale : MFR, CFA, etc.**
- **Les services municipaux assurant l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires (garderie, cantine)**
- **Les structures sanitaires et pédopsychiatriques**

Certains jeunes ont besoin de soins et d'un suivi par les services de pédopsychiatrie du secteur. Il s'agit, le plus souvent, de consultations en CMP. Le médecin du SESSAD oriente les familles vers le service compétent et initie la prise de contact. En l'absence de médecin, la prise de contact passe par le cadre du SESSAD et /ou le psychologue du service. Des temps de concertation entre équipes visent à garantir la cohérence de la prise en charge.

- **Les établissements ou services médico-sociaux (CAMSP, CMPP, IME, Centres référents, autres SESSAD)**

Des liens existent avec l'ensemble de ces structures aux différentes phases de l'accompagnement. Soit parce qu'elles ont participé à l'orientation du jeune vers le SESSAD, soit parce qu'elles vont devoir assurer le relais de l'accompagnement SESSAD ou encore apporter une prestation en complément de celles qui sont proposées par le service.

Le Service, peut également adresser des jeunes vers les Centres Référents du langage et de l'autisme ou tout autre trouble spécifique, en vue d'affiner un diagnostic et d'avoir des éclairages utiles pour certaines problématiques.

L'équipe du SESSAD participe, autant que faire se peut, à des réunions de travail avec les autres SESSAD du département.

➤ **Les professionnels du secteur médical ou paramédical en libéral**

Actuellement, pour répondre aux besoins en orthophonie, le service doit faire appel au secteur libéral. Des conventions fixent le cadre, les conditions financières et les modalités de collaboration entre ces professionnels et le service. Les prescriptions sont établies par le médecin psychiatre du SESSAD ou à défaut le médecin traitant du jeune.

Hormis ce cadre, le SESSAD peut, par le biais du médecin, faire le lien avec les professionnels de santé du secteur libéral quand cela s'avère nécessaire à une meilleure prise en compte de l'utilisateur et à l'ajustement de son projet personnalisé d'accompagnement. Cette démarche s'effectue à la demande et avec l'accord des personnes concernées.

➤ **Service de l'Aide sociale à l'enfance et service de protection judiciaire**

La situation sociale et familiale de certains jeunes nécessite parfois la mise en place de suivis sociaux ou judiciaires au titre de la protection de l'enfance.

Des réunions de concertation entre les différents professionnels permettent la cohérence des interventions dans le respect du droit des usagers et des prérogatives de chaque service.

➤ **Le milieu professionnel**

Des contacts avec les entreprises de la région de Cognac se développent progressivement à travers la mise en place et le suivi de stages pour les jeunes scolarisés dans les différentes structures citées ci-dessus. Ce travail s'effectue en collaboration étroite avec les enseignants et les familles.

➤ **Les structures culturelles, socioculturelles et sportives**

Certaines de ces structures s'engagent dans la co-construction de projet d'animation avec les professionnels du service pour permettre aux jeunes de s'y inscrire et développer ainsi leurs centres d'intérêt et leur désir de participation. Parfois, cela se traduit uniquement par la

communication régulière et ciblée d'informations utiles aux professionnels, aux usagers, aux familles.

En conclusion, les relations partenariales et la communication avec l'ensemble de ces partenaires s'organisent autour de réunions, d'entretiens ou d'échanges qui visent des degrés de collaboration variables allant de la simple information à la concertation, voire à la co-construction de projets. Les usagers et les familles y sont régulièrement associés et dans tous les cas informés, lorsqu'il s'agit de réunions techniques. L'échange d'informations entre équipes se fait dans le respect des règles de confidentialité.

IX. L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

L'association Fraineau se montre soucieuse d'améliorer la pertinence et la cohérence de ses actions, d'adapter ses prestations aux attentes des personnes accompagnées et à l'évolution du contexte sociétal. A ce titre le SESSAD, de par sa taille et la souplesse de son fonctionnement, a pu initier ce processus dès 2010. A l'issue du projet de service, en 2013, un plan d'action détaillé a permis le suivi rigoureux de ces améliorations dans le respect du calendrier défini.

Parmi les principales actions réalisées sur les 5 dernières années figurent :

- la rédaction des principales procédures et l'adaptation des outils de la loi de 2002 au public accompagné ;
- La diffusion de questionnaires de satisfaction auprès des usagers et des familles (2013/2014/2015) ;
- la réalisation du DUERP, des entretiens professionnels et d'évaluation ;
- l'élaboration des fiches de fonction et de poste (2016) .

Ces différentes actions ont été retracées, comme il se doit, dans les rapports d'activités successifs.

- Les évaluations internes (2013) et externes (2015) ont confirmé notre engagement dans la démarche et sont venus nourrir le processus d'amélioration continue de la qualité par la prise en compte des préconisations des évaluateurs.
- La prochaine évaluation interne est prévue en 2022.

Depuis 2016, l'Association souhaite améliorer la formalisation et la lisibilité de la démarche qualité, en y associant l'IME. Ainsi un certain nombre des points d'amélioration déclinés dans ce projet trouve leur équivalent dans le projet de l'IME.

D'un point de vue méthodologique, le suivi des fiches actions sera assuré par un groupe de travail représentatif de l'équipe pluridisciplinaire qui se réunira trimestriellement pour s'assurer de la mise en œuvre des actions retenues. Par ailleurs, pour l'ensemble des fiches actions présentant un caractère transversal entre Le SESSAD DI, l'IME et le DITEP (projet 2020) une représentation inter-service sera de mise.

***LES AXES A
DEVELOPPER
POUR LES 5 ANS
A VENIR***



2019



2020



2021



2022



2023

X. LA MISE EN ŒUVRE DES AXES DU PROJET

Elle s'inscrit dans un contexte sociétal qui vise à favoriser l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des dispositifs de droit commun. Ce projet ambitieux s'accompagne d'un réaménagement du paysage médico-social. Celui-ci s'appuie à la fois sur un redéploiement des moyens des IME vers les SESSAD mais également sur une fluidité des parcours permettant de tirer le meilleur parti de ces deux modalités d'accompagnement.

Pour mettre en œuvre les axes du projet nous avons élaboré un plan quinquennal et procédé à une programmation des actions à réaliser (Cf. fiches actions ci-dessous).

Objectif spécifique n°1 : Favoriser une démarche précoce d'accompagnement	
Constat	Nous accueillons très peu d'enfants de moins de 6 ans. Trop souvent les troubles d'apprentissage sont minorés ou banalisés par les professionnels de la petite enfance alors que la prise en charge précoce des troubles du neuro-développement est déterminante pour l'évolution de l'enfant.
Plan d'actions, assorti des échéances	Augmenter sur les 5 ans à venir la prise en compte des moins de 6 ans et veiller à ce qu'ils ne soient pas bloqués en liste d'attente.
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisationnels et humains ○ Le cas échéant, en matière de coopération 	Faire un travail d'information et de sensibilisation auprès des écoles maternelles, des crèches, PMI, des psychologues scolaires et des référents de scolarisation. Permettre aux jeunes de moins de 6 ans, bénéficiant d'une notification, d'être accueillis prioritairement quel que soit leur positionnement sur la liste d'attente.
Ressources	Dégager 30 h par an de temps pour mener ces actions d'information (flyer, animation de réunions, interventions auprès de la MDPH).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Quantitatif : Nombre d'enfants de moins de 6 ans accueillis. Absence d'enfants de 3-6 ans en liste d'attente.</p> <p>Qualitatif : Evaluer la durée de l'accompagnement pour les jeunes pris en charge précocement et les effets (Type d'orientation à la sortie).</p>

Objectif spécifique n°2 : Renforcer l'ancrage territorial	
Constat	Sur un même territoire, nous constatons que nous intervenons sur nombre limité d'établissements scolaires, particulièrement les écoles qui ont des ULIS et en milieu urbain.
Plan d'action	Elargir et diversifier notre territoire d'intervention pour permettre que des enfants soient accompagnés par le SESSAD avant que les difficultés soient massives et nécessitent l'entrée en ULIS. Garantir une équité entre tous les territoires (urbains et ruraux)
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisationnels et humains ○ Le cas échéant, en matière de coopération 	<p>Le déménagement du SESSAD dans les locaux historiques de l'Association en centre-ville participera à une meilleure visibilité.</p> <p>Profiter du découpage territorial insufflé par l'ARS pour réinvestir certaines zones rurales.</p> <p>Participer aux instances de réunion du Comité Technique Départemental définissant la politique de déploiement des classes spécialisées de l'Education Nationale.</p> <p>Continuer à développer de nouveaux partenariats : structures loisirs/sport, secteur professionnel.</p> <p>Création du site internet.</p> <p>Réactualisation les outils de communication (flyer, synthèse du projet de service).</p>
Ressources dégagées nécessaires	<p>Moyens humains au niveau de l'équipe de direction et /ou de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Intervention d'un webmaster (création site)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution de la cartographie des lieux d'intervention.</p> <p>Nombre et nature des conventionnements.</p> <p>Utilisation et consultation du site par les usagers et les partenaires.</p>

Objectif spécifique n°3 : Développer une dynamique de parcours (dont RAPT)	
Constat	<p>La fluidité des parcours permet d'apporter des réponses plus adaptées à l'évolution d'un enfant et prévient le risque de rupture.</p> <p>Par ailleurs, le partenariat et les coopérations augmentent le panel des réponses possibles, y compris pour les problématiques complexes.</p>
Plan d'action	<p>Participer activement aux réunions organisées dans le cadre de la RAPT (Réponse accompagnée pour tous).</p> <p>Renforcer les liens IME/SESSAD ou tout autre structure concernée pour anticiper et préparer les changements de structure.</p> <p>Développer le tuilage dans le cadre d'accompagnements communs.</p> <p>Définir les priorités d'admission dans le service (jeunes issus du secteur médico-social ou ayant déjà bénéficié d'un accompagnement par le service).</p>
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisationnels et humains ○ Le cas échéant, en matière de coopération 	<p>Détacher du temps de cadres pour participer aux réunions RAPT.</p> <p>Augmenter le temps de coordination pour accompagner des parcours plus complexes et nécessitant davantage de mise en lien.</p> <p>Solliciter nos partenaires (ARS, ASH, MDPH) pour permettre l'adaptation des procédures administratives.</p>
Ressources dégagées nécessaires	<p>Demandes de crédits non reconductibles (CNR) à chaque fois que nécessaire pour que les réponses apportées ne se fassent pas au détriment des autres jeunes accueillis.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de réunions RAPT.</p> <p>Nombre de situations suivies dans le cadre de RAPT.</p> <p>Nombre de jeunes inscrits dans un parcours complexe associant différents acteurs (ESMS, EN, Sanitaire...).</p>

Objectif spécifique n°4 : Développer l'expertise et diversifier la technicité des professionnels	
Constat	Les progrès techniques, le développement des connaissances et la diversification des problématiques des jeunes accompagnés nécessitent une actualisation régulière des connaissances et des compétences.
Plan d'action	<p>Former les équipes à l'approche systémique. Cette approche nous semble particulièrement pertinente dans l'optique d'une multiplication des acteurs gravitant autour d'une même problématique et dans la perspective d'une approche environnementale et écologique des situations.</p> <p>Favoriser les passerelles SESSAD DI/IME/DITEP afin de mutualiser les compétences techniques développées au sein de chaque service.</p> <p>Poursuivre la formation du pôle thérapeutique.</p>
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisationnels et humains ○ Le cas échéant, en matière de coopération 	Formations dédiées. Coopération inter services en interne et en externe.
Ressources dégagées nécessaires	Budget formation. Temps de coordination.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etre en mesure de répondre aux différentes problématiques. Diversification et augmentation de l'offre de service (proposition de nouvelles prestations).

Objectif spécifique n°5 : Accentuer la participation des familles	
Constat	Du fait des spécificités du service, les familles sont peu impliquées dans le fonctionnement et l'organisation du service. Absence de mode de représentation « collectif ».
Plan d'action	Proposer un « café des parents » ou des « rencontres à thèmes » au SESSAD (1 à 2 fois par an) pour que les parents puissent se rencontrer et aborder des préoccupations qu'ils partagent. Lancer une enquête pour évaluer l'intérêt d'un CVS (2019).
Moyens de mise en œuvre - Organisationnels et humains - Le cas échéant, en matière de coopération	Mutualisation du « Café des parents » initiés par l'IME au bénéfice de tous les services de l'association. S'associer à d'autres structures du secteur qui proposeraient ce type d'intervention en diffusant l'information aux familles (ASERC /autres ESMS), en facilitant la participation.
Ressources dégagées nécessaires	Moyens humains. S'appuyer sur les liens partenariaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour des questionnaires relatifs au CVS. Création, si les familles en manifestent le souhait, d'un CVS. Nombre de familles du SESSAD participant au café des parents ou autres manifestations proposées par le service. Satisfaction des usagers (enquête à prévoir en N2).

Objectif spécifique n°6 : Continuer à formaliser la démarche qualité du SESSAD, en l'incluant dans une dynamique associative	
Constat	La démarche qualité est en cours de formalisation et de généralisation au sein de l'association FRAINEAU. Il est important d'harmoniser le processus et l'ensemble des procédures IME-SESSAD puis DITEP (en 2020).
Plan d'action, assorti des échéances	2019 : rédaction de l'ensemble des procédures et du plan bleu. 2020 : mise en place d'une procédure qualité écrite.
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisationnels et humains ○ Le cas échéant, en matière de coopération 	Création d'un comité de pilotage représentatif de professionnels des différents services. Définition d'un calendrier annuel de réunion. S'appuyer sur le réseau de partenaires médico sociaux (directeurs IME, MDPH, ASH...) pour créer des synergies permettant des économies de moyens (notamment concernant la veille législative). Prévoir la formation d'un cadre sur la démarche qualité.
Ressources dégagées nécessaires	Nombre d'heures dégagées pour le comité de pilotage, l'équipe de direction et le pôle secrétariat. Déblocage de fonds sur le budget formation.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dates d'échéances pour présenter 3 documents : <ul style="list-style-type: none"> - un classeur des procédures et documents ad hoc ; - un document retraçant le suivi de la démarche qualité (diagramme de Gant, compte rendu de réunion comité pilotage...). Prévoir un calendrier de présentation des procédures au personnel avec nombre de réunions et de participants.

ECHEANCIER

Actions à programmer	2019	2020	2021	2022	2023
FAVORISER UNE DEMARCHE PRECOCE D'ACCOMPAGNEMENT	<p>Création d'un flyer</p> <p>Réaliser un document « Synthèse du PS » à destination des partenaires et usagers</p>	<p>Création d'un power point</p> <p>Intervention dans les écoles maternelles (sensibilisation à la prise en charge précoce)</p>	Interventions dans les crèches/PMI	Poursuite des actions de sensibilisation	Evaluation et analyse des effets (production de statistiques)
RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL	Création du site internet	<p>Déménagement et inauguration du service SESSAD (locaux de l'association)</p> <p>Développement de partenariats</p>	Développement de partenariats et informations à destination des zones rurales (école)		
DYNAMIQUE DE PARCOURS	<p>Réunions IME-SESSAD pour anticiper et préparer les passages d'un service à l'autre.</p> <p>Mutualisation des moyens et appui sur des compétences techniques et professionnelles aux différentes étapes de l'accompagnement.</p> <p>Participer aux réunions à la MDPH(GOS) dans le cadre du dispositif RAPT.</p>				
DEVELOPPER L'EXPERTISE ET LA TECHNICITE DES ⁸ PROFESSIONNELS	<p>Actions de formation à l'intervention systémique en intra</p> <p>Analyse des pratiques</p>	<p>Formation Psycho 1</p> <p>Journées nationales des SESSAD</p> <p>Analyse des pratiques</p>	<p>Formation collective en intra</p> <p>Analyse des pratiques</p>	<p>Formation Psycho 2</p> <p>Journées nationales des SESSAD</p> <p>Analyse des pratiques</p>	<p>Formation collective en intra</p> <p>Analyse des pratiques</p>

⁸ Sans exclure les demandes de formation individuelles ou la participation ponctuelle aux colloques et conférences

<p>ACCENTUER LA PARTICIPATION DES FAMILLES</p>	<p>Proposition de participation au Café parents ou réunions à thème</p>	<p>Enquête par rapport au CVS</p> <p>Café parents ou réunions à thème</p>	<p>Si opportun Mise en place d'un CVS</p> <p>Café parents ou réunions à thème</p>	<p>Réunions CVS ou enquêtes de satisfaction</p> <p>Café parents ou réunions à thème</p>	<p>Réunions CVS ou enquêtes de satisfaction</p> <p>Café parents ou réunions à thème</p>
<p>FORMALISER LA DEMARCHE QUALITE</p>	<p>Rédaction procédure DQ</p> <p>Création d'un comité de pilotage IME-SESSAD</p> <p>Calendrier</p> <p>Création des outils (classeurs/autres)</p>	<p>Formalisation et harmonisation procédures</p> <p>Formation cadre/démarche qualité</p> <p>Désignation d'une secrétaire dédiée (Classement, archivage)</p>	<p>Formalisation et harmonisation procédures</p> <p>Préparation Démarche évaluation interne</p>	<p>Formalisation et harmonisation procédures</p> <p>EVALUATION INTERNE</p>	<p>Formalisation et harmonisation procédures</p> <p>PREPARATION DE L'EVALUATION EXTERNE</p>

XI. CONCLUSION

Si les orientations et la méthodologie sous-tendant la rédaction de ce projet, restent valides dans les années à venir, ses modalités d'application seront certainement élargies, ouvrant la voie à de nouvelles pistes de réflexion et d'investigation. En effet, le développement des plateformes de services devrait nous amener à penser les futurs projets de service et d'établissement de manière plus intriquée. L'instauration de passerelles SESSAD/IME facilitera le déploiement d'une palette de réponses beaucoup plus large, au bénéfice des jeunes et de leurs familles.

Nous mettrons donc à profit les fiches actions de ce projet de service SESSAD DI 2018/2022, pour initier des modes d'accompagnement plus pertinents et efficaces, dépassant les clivages et les limites administratives qui entravent encore trop souvent les modalités d'accompagnement les plus novatrices. Sur ce plan, nous restons néanmoins tributaires de la réforme de la tarification qui permettrait d'assouplir nos fonctionnements et de garantir une véritable logique de parcours pour tous les jeunes accompagnés.

Ce travail se fera bien évidemment dans le respect des attentes des familles et des capacités des jeunes. Si le virage inclusif doit être décliné de manière à sécuriser les parcours, nous veillerons à faire preuve d'un réel volontarisme, susceptible de faire évoluer les représentations de nos partenaires mais aussi de la société civile dans son ensemble.

ANNEXES

ANNEXE I

Agréments et autorisations

ARRETE du 09 MAR 2018

Actant le renouvellement d'autorisation du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) Fraineau, sis à Chateaubernard, géré par la Fondation Fraineau, sise à Cognac

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté n° 2015-02 du 16 décembre 2015 du directeur général par intérim de l'ARS de Poitou-Charentes, révisant le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) de la région Poitou-Charentes ;

VU la décision du 29 janvier 2018 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté préfectoral n° 303-DRASS/SGAR-93 en date du 15 juillet 1993 autorisant la Fondation Fraineau à procéder à la mise en conformité du Centre Psycho-Médical à Cognac et fixant la capacité du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour filles et garçons de 3 à 20 ans à 15 places ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-464 en date du 24 novembre 2005 portant extension de la capacité de 15 à 25 places du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) du Centre Psycho-Médical Fraineau à Cognac ;

VU le rapport d'évaluation externe du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) Fraineau en date du 21 novembre 2014 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 80 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les lieux de vie autorisés à la date de la publication de la loi précitée, soit à la date du 3 janvier 2002, sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

SUR proposition du directeur de la délégation départementale de la Charente de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'autorisation du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) géré par la Fondation Fraineau et enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée tacitement pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 3 janvier 2017.

Entité juridique : FONDATION FRAINEAU

N° FINESS : 16 000 014 7

N° SIREN : 781 199 336

Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Adresse : Avenue Paul Firino Martell – 16100 COGNAC

Entité établissement : SESSAD FRAINEAU

N° FINESS : 16 001 392 6

Code catégorie : 182 S.E.S.S.A.D.

Capacité : 25

Adresse : 5 avenue Claude Boucher – 16100 CHATEAUBERNARD

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
838	Accompagnement familial éducation précoce Enfants Handicapés	16	Prestation en milieu ordinaire	115	Retard Mental Moyen	12
839	Acquisition, autonomie, intégration scolaire Enfants Handicapés	16	Prestation en milieu ordinaire	115	Retard Mental Moyen	13

ARTICLE 2 : Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) Fraineau par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

A Bordeaux, le

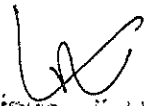
09 MAR. 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE

28 NOV. 2005

sous le n° : 05-464
à D.D.A.S.S. de la Charente


MADAME LE MAO

PREFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

POLE SOCIAL

ARRÊTE

Portant extension de 10 places la capacité d'accueil de la section d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) du Centre Psycho Médical Fraineau à COGNAC, pour enfants présentant une déficience intellectuelle légère/ moyenne avec ou sans troubles associés

LE PREFET DE LA CHARENTE
Chevalier de la légion d'honneur

VU les articles L.6121-11, R.712-22, R.712.24, R.712.28 à R.712.36 du code de la santé publique,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services médico-sociaux,

VU le décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'annexe XXIV du décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié, fixée par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 et relative aux conditions technique d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés,

VU l'arrêté préfectoral n°303 – DRASS/SGAR-93 en date 15 juillet 1993 autorisant la mise en conformité du Centre Psycho Médical à Cognac –et géré par l'association Centre Psycho Médical Fondation Fraineau sise 62 avenue Paul Firino Martell à Cognac,

VU la demande enregistrée le 17 juin 2005 présentée par Monsieur le président de l'association Centre Psycho Médical Fondation Fraineau en vue d'obtenir une extension de la capacité du SESSAD du CPM Fraineau pour enfants de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère/ moyenne avec ou sans troubles associés.

VU l'avis favorable émis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Charente par courrier en date du 10 octobre 2005,

CONSIDERANT que l'extension de capacité peut être financée dans le cadre de l'enveloppe médico-sociale enfants et adultes handicapés du département de la Charente,

SUR PROPOSITION de Madame Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L' Association Centre Psycho Médical Fondation Fraineau , représentée par son président, est autorisée à étendre la capacité du SESSAD à 25 places soit 10 places supplémentaires pour jeunes de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère/ moyenne avec ou sans troubles associés.

Ce SESSAD est réparti sur deux sites (Cognac et Rouillac) pour assurer des prestations se situant au plus près des personnes et de leurs lieux de vie.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

- | | |
|--|---|
| - code catégorie d'établissement | 182 service d'éducation spéciale et de soins à domicile |
| - code discipline d'équipement
enfants handicapés | 838 éducation précoce pour enfants handicapés
839 acquisition de l'autonomie et/ou intégration scolaire pour
enfants handicapés |
| - code de fonctionnement | 16 prestations sur le lieu de vie |
| - codes clientèle principales
handicaps associés | 116 déficience intellectuelle légère/moyenne avec ou sans
handicaps associés |

Article 3 : Cette autorisation demeure subordonnée à l'obligation d'entreprendre la réalisation du projet dans un délai de trois ans à compter de la date de notification du présent arrêté et aux conclusions d'une visite de conformité en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 et du décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 susvisé.

Article 4 : Le Préfet de la Charente, la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente, affiché à la Préfecture de la Charente et à la mairie de Cognac pendant un mois.

Fait à Angoulême, le 24 NOV. 2005

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-Yves LALLART

ANNEXE II
Fiches de Poste

Association CPM Fraineau	Extrait de la FICHE de POSTE Directrice adjointe	SESSAD
-----------------------------	---	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Membre de l'équipe de direction au sein de l'association FRAINEAU, la directrice adjointe du SESSAD pilote l'action du service dont elle a la responsabilité et assure une fonction d'encadrement hiérarchique. Elle encadre et supervise l'action des professionnels intervenant auprès des jeunes en situation de handicap intellectuel accompagnés par le SESSAD.

Par délégation du directeur :

- Elle assure l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service dont elle veille à l'application dans le respect des orientations du projet associatif
- Elle contribue au développement du partenariat institutionnel
- Elle s'engage dans la mise en œuvre effective d'un processus continu d'amélioration de la qualité du service et veille au respect des droits des usagers
- Elle est habilitée à représenter le service à l'extérieur et à être l'interlocuteur des partenaires et mandants.

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Concevoir et mettre en œuvre le projet du SESSAD, sous la responsabilité et en concertation avec le directeur du SESSAD

Participer à la construction de la méthodologie d'élaboration du projet du service
Participer et faire participer l'équipe à la définition des missions et des objectifs de la structure
Faire connaître et valoriser le projet de service

Assurer l'élaboration et le suivi des projets personnalisés d'accompagnement des usagers

Proposer et mettre en place les outils méthodologiques pour permettre le repérage des besoins et des attentes des usagers, des ressources de l'environnement, des moyens.

Programmer les réunions de travail en vue d'élaborer le projet personnalisé avec l'équipe et les partenaires concernés en prenant en compte l'expression des usagers et de leurs familles

Veiller au respect des règles éthiques et déontologiques en vigueur dans le champ médico-social et superviser la rédaction et la diffusion des projets personnalisés

Encadrer, animer et conduire l'équipe :

Organiser les interventions, coordonner les intervenants
Apporter un appui technique aux professionnels
Prévenir et gérer les conflits
Conduire les différentes réunions nécessaires à l'activité et au fonctionnement du service

Développer les compétences individuelles et collectives :

Identifier et signaler au directeur les besoins de formation
Participer à l'élaboration du plan de formation

- Accueillir et former les nouveaux arrivants
- Mener les entretiens professionnels
- Participer au recrutement

Gestion administrative et budgétaire du service

- Contribuer à la gestion et à la planification des moyens matériels et budgétaires alloués au fonctionnement du service
- Assurer le contrôle horaire des salariés placés sous sa responsabilité
- Participer au suivi de la gestion administrative du SESSAD
- S'assurer de la bonne tenue des dossiers des usagers
- Adapter et appliquer les indicateurs de gestion et de qualité (tableaux de bord.), faire des propositions d'évolution
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité réglementaires à la demande du directeur du service

Communication interne et externe

Participer aux réunions de l'équipe de Direction

Analyser et transmettre les informations et décisions de la direction
Assurer la diffusion de l'information d'actualité (juridique, expériences innovantes, évolution de l'environnement.)

Rendre compte de l'activité de l'unité et des collaborations avec les partenaires

Elaboration et rédaction des différents écrits relatifs à la structure à destination des usagers, des salariés, des partenaires et des autorités de contrôle à la demande et sous l'autorité du directeur du service.

Supervision des écrits professionnels à destination des usagers ou des partenaires

Partenariat d'action travail en réseau

Repérer, connaître les partenaires directs et leurs actions et positionner le service ou la structure face aux différents partenaires

Développer les partenariats de l'action

Participer ou organiser des réunions de travail avec les partenaires du Service

Préparer les relais en amont et en aval de la prise en charge

Association CPM Fraineau	Extrait de FICHE de POSTE «Secrétaire»	SESSAD
-----------------------------	---	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Réalise les travaux de classement, de documentation, de bureautique, de saisie informatique et des tâches administratives courantes ou comptable simples et transmet les informations pour le compte d'un ou plusieurs services. Le (a)secrétaire assure l'accueil du public.

Elle exerce sa mission dans le respect du cadre éthique et déontologique en vigueur dans le secteur médico-social (règles de confidentialité, respect du droit des usagers...)

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Assurer l'accueil physique/téléphonique

- Accueillir les visiteurs, usagers, familles et partenaires, les orienter, prendre les messages et transmettre les informations au responsable ou salariés concernés
- Fixer et enregistrer le rendez-vous sur l'agenda de l'établissement ou du service

Saisie et mise en forme documentaire

- Saisir et mettre en forme des documents produits par l'établissement ou le service, les transmettre et les classer (C.R réunions/projets/rapports/conventions)

Gestion et traitement des dossiers des usagers

- Réaliser le traitement administratif et le suivi des dossiers de l'utilisateur (constitution /suivi /classement)
- Constituer et finaliser les dossiers d'orientation à destination de la CDAPH à partir des écrits réalisés par les professionnels et supervisés par la Direction

Gérer des courriers/messagerie internet

- Effectuer le tri, la distribution, l'affranchissement, l'enregistrement du courrier et la gestion des messages électroniques

Assurer la gestion logistique

- Suivre l'état des stocks des fournitures administratives, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes

Archiver des dossiers

Organiser la conservation, l'archivage (ou la destruction) des documents papiers ou dématérialisés, selon les procédures élaborées par l'établissement ou le service

Association CPM Fraineau	Extrait de la FICHE de POSTE « Comptable »	SESSAD-IME
-------------------------------------	---	-------------------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Enregistre et centralise les données financières et administratives de la structure pour établir des balances de comptes, comptes de résultats, bilans, budget prévisionnel selon les obligations légales. Contrôle l'exactitude des écritures comptables et rend compte de la situation financière de la structure. Elle réalise des activités ayant trait à la paye et à la gestion administrative des dossiers du personnel.

Elle exerce sa mission dans le respect du cadre éthique et déontologique en vigueur dans le secteur médico-social (règles de confidentialité, respect du droit des usagers...).

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Comptabilité

- Contrôler, classer, imputer et saisir les pièces comptables.
- Procéder à la codification et à la saisie des factures, des mandats, des titres et effectuer le rapprochement bancaire.
- Réaliser le suivi de la trésorerie et en valider la fiabilité.
- Actualiser le paramétrage des systèmes de traitement des données comptables (taux de cotisations sociales...).
- Constitution des dossiers administratifs nécessaires aux autorités de contrôle et aux financeurs.
- Réaliser, en lien avec le directeur le montage du budget prévisionnel, rapport d'activités, compte administratif...
- Elaboration et gestion des outils de suivi de l'activité.
- Elaboration des justificatifs des comptes pour le commissaire aux comptes.

Facturation

- Suivi des prises en charge Sécurité Sociale avec notification MDPH.
- Facturation des frais de séjour.

Gestion administrative des dossiers du personnel

- Procéder aux déclarations d'embauche des salariés
- Etablir les contrats de travail à partir des données communiquées par la Direction.
- Préparer les plannings prévisionnels annuels du personnel à partir des informations communiquées par les cadres hiérarchiques des différents services (décompte horaire annuel, congés, RTT).
- Saisir les horaires du personnel administratif et des services généraux.

Paie

- Préparer les éléments constitutifs des payes.
- Etablir les bulletins de paie.
- Procéder au paiement.
- Demander les indemnités journalières CPAM et prévoyance (constitution des dossiers).
- Etablir et effectuer les déclarations fiscales et sociales légales.
- Suivi des effectifs des salariés (Nombre d'ETP).

Association CPM Fraineau	Extrait de la FICHE de POSTE «Orthophoniste »	SESSAD
-----------------------------	--	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

L'Orthophoniste élabore un diagnostic, évalue et prend en charge des jeunes en situation de handicap intellectuel, susceptibles de présenter des troubles de communication, du langage oral et écrit (compréhension, expression), des autres activités cognitives (attention, mémoire, cognition sociale) et des fonctions oro-faciales. Ses interventions visent à améliorer la communication.

Elle exerce ses fonctions en référence au projet d'établissement et dans le respect d'une démarche éthique et déontologique (droits des usagers et des familles).

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Poser un diagnostic

- Réaliser l'évaluation orthophonique : recueil des données lors d'entretiens avec les jeunes et leur entourage, anamnèse, observation clinique, passation de tests et protocoles orthophoniques.
- Rédiger les comptes rendus de bilans orthophoniques.
- Définir les objectifs de rééducation (exemples : rééducation du langage oral, rééducation de la lecture, rééducation de la mémoire de travail...) et élaboration d'un plan de rééducation.

Concevoir et mettre en œuvre le projet de soin individualisé

- Elaborer le projet thérapeutique individuel dans le cadre du projet global du jeune (Projet individualisé d'accompagnement, PIA) selon la prescription médicale ou la demande individuelle.
- Concevoir le contenu des séances de rééducation orthophonique (individuelles ou de groupe).
- Animer des ateliers thérapeutiques ou rééducatifs en petits groupes avec d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Elle peut proposer l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale.

Rendre compte, informer, conseiller

- Arrêter les conditions d'intervention, les communiquer au jeune, à sa famille ainsi qu'au médecin de l'établissement ou du service.
- Echanger avec le jeune, sa famille, sur le contenu de la prise en charge (objectifs, évolution, conseils...).
- Participer à l'élaboration du projet global du jeune au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Transmettre des informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des jeunes et renseigner les documents médico-administratifs de la personne (dossier de l'utilisateur, CDAPH).
- Conseiller le jeune, son entourage et les professionnels de l'équipe sur les techniques facilitatrices de la communication et proposer s'il y a lieu des stratégies de compensation.

S'impliquer dans la dynamique institutionnelle

- Participer aux travaux institutionnels (réunions thématiques, manifestations).
- Contribuer à la démarche qualité et aux évaluations de l'établissement ou du service.

Association CPM Fraineau	Extrait de FICHE de POSTE « Psychologue»	SESSAD
-----------------------------	---	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Le (la) psychologue réalise des actions d'analyse, d'évaluation et/ou de suivi psychologique de la personne individuellement ou en groupe. Son action s'articule avec les autres acteurs de la prise en charge et vise à promouvoir l'expression, l'autonomie et le développement de la personne dans sa globalité. Il appréhende la problématique du jeune dans son fonctionnement psycho dynamique. Ses interventions s'effectuent conformément au projet d'établissement, dans le respect d'une démarche éthique et en référence au code de déontologie propre à sa fonction.

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Soutenir et accompagner le développement psychologique et psycho affectif du jeune

- Réaliser des diagnostics, des bilans psychologiques, des évaluations psychométriques (tests projectifs ou cognitifs/entretiens).
- Déterminer le besoin en accompagnement psychologique, arrêter les modalités avec le jeune et sa famille dans le cadre de son projet individualisé d'accompagnement (PIA).
- Mettre en place des actions à visée préventive ou curative : Proposition d'entretiens cliniques réguliers ou à la demande, animation d'ateliers thérapeutiques (conte,...).
- Elaboration et créations d'outils adaptés aux spécificités des usagers (par exemple dans le cadre des ateliers).

Informier et accompagner le jeune et/ou sa famille

- Prendre en compte l'environnement familial, social de la personne et identifier la nature des difficultés.
- Possibilité de proposer à la famille, en lien avec le projet du jeune, des entretiens réguliers ou ponctuels : écoute, guidance parentale, information.
- Rédiger des notes d'évolution dans le cadre du PIA.

Apporter un appui aux professionnels de l'équipe pluridisciplinaire ou partenaires extérieurs

- Apporter à l'équipe pluridisciplinaire son expertise et sa connaissance de la problématique du jeune pour permettre la construction d'un projet individualisé d'accompagnement adapté à ses besoins.
- Participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaires (synthèses, réunions de projet...).
- Apporter un appui aux équipes éducatives ou pédagogiques dans les situations difficiles. Rédiger les bilans ou rapports à destination des professionnels de l'équipe (PIA) et des partenaires (les dossiers CDAPH).
- Assurer la liaison avec les psychologues des différents services partenaires (psychologues EN/CMP/CMPP...).
- Participer aux séances d'analyse des pratiques proposées dans le service.

Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Participer aux réunions et réflexions institutionnelles (projet d'établissement, réflexions thématiques).
- S'impliquer dans le processus de Démarche Qualité et prendre part aux évaluations internes et externes de la structure.

Association CPM Fraineau	Extrait de FICHE de POSTE Psychomotricienne	SESSAD
-----------------------------	--	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

La psychomotricienne met en place des techniques, des thérapies à médiation corporelle dans le but d'harmoniser les fonctions motrices et psychiques. Elle vise l'adaptation la plus satisfaisante possible de l'enfant ou de l'adolescent à son environnement. Elle prend en compte la dimension corporelle mais aussi cognitive, affective et identitaire.

Les interventions de la psychomotricienne se déroulent en référence au projet institutionnel et dans le respect d'une démarche éthique et déontologique.

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Poser un diagnostic

Informier le jeune sur la démarche psychomotrice.

Recueillir des données concernant le jeune, son environnement et son développement antérieur.

Réaliser une évaluation (tests psychomoteurs, motivation, manifestations cliniques) contribuant au diagnostic psychomoteur.

Eduquer, rééduquer, soigner

Elaborer un projet thérapeutique et mettre en place une rééducation ou un soutien dans le cadre du projet global du jeune et selon la prescription médicale ou la demande individuelle

Proposer et organiser seule ou avec un autre intervenant, des séances individuelles ou en groupe (ateliers), visant à :

- Stimuler et soutenir l'éducation précoce chez l'enfant ;
- Aider à l'acquisition des outils nécessaires aux apprentissages scolaires ou professionnels : organisation de l'espace et du temps, graphisme ;
- Travailler la motricité, l'équilibre et les coordinations par des activités motrices en individuel ou en groupe ;
- Favoriser la détente, la relaxation et l'expression par des techniques corporelles adaptées
- Evaluer les effets des actions et réajuster ;
- Soutenir le jeune dans un développement psychoaffectif harmonieux.

Rendre compte, informer

Participer à l'élaboration du projet global du jeune au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Arrêter les conditions d'intervention, les communiquer au jeune, à sa famille ainsi qu'au médecin de l'établissement ou du service.

Echanger avec le jeune, sa famille les différents partenaires au sujet du contenu de l'accompagnement.

Renseigner les documents médico-administratifs de la personne (dossier de l'usager, CDAPH).

S'impliquer dans la dynamique institutionnelle

Participer aux travaux institutionnels (réunions thématiques, manifestations).

Contribuer à la démarche qualité et aux évaluations de l'établissement ou du service.

Association Fraineau	Extrait de la fiche de POSTE EDUCATEUR SPECIALISE	SESSAD
---------------------------------	--	---------------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'éducateur spécialisé organise et met en place des actions socio-éducatives pour des jeunes en situation de handicap intellectuel, avec ou sans troubles associés. Il aide et accompagne les jeunes, individuellement et en groupe, dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, et d'insertion sociale. Son intervention s'effectue conformément au Projet Institutionnel et dans le respect du droit des usagers et de leur famille.

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Assurer l'accompagnement socio-éducatif des jeunes en vue de préserver ou de restaurer leur l'autonomie, de soutenir leur développement personnel

- Assurer la prise en charge globale des jeunes et apporter un étayage pour l'apprentissage des tâches et activités de vie quotidienne, dans leurs différents lieux de vie.
- Concevoir, préparer et animer des activités éducatives à visée d'éveil, d'expression, de socialisation, ou d'apprentissage, en suivre la réalisation, les évaluer et en rendre compte oralement ou par écrit.
- Proposer des entretiens individuels aux jeunes dans le cadre de leur accompagnement, en référence au Projet individualisé d'accompagnement (PIA)
- Répertoire et solliciter les lieux et personnes ressources dans l'environnement ordinaire d'un jeune pour favoriser l'inclusion dans son réseau d'appartenance (ex centre de loisirs, club sportif).
- Informer et communiquer avec les familles sur le vécu quotidien des jeunes et apporter un soutien et des conseils éducatifs si nécessaire (cahiers de liaison communications téléphoniques, entretiens, réunions).
- Identifier et signaler à sa hiérarchie, les jeunes en situation de danger, les conduites à risque (dans le respect des procédures établies par l'Association).

Concevoir, élaborer et suivre les projets individualisés d'accompagnement (PIA)

L'éducateur spécialisé coordonnera prioritairement l'élaboration et les suivis des PIA qui mobilisent plusieurs partenaires extérieurs.

- Recueillir les informations sur la situation du jeune, ses attentes, celles de sa famille, les observations des collègues ou partenaires extérieurs (diagnostic socio-éducatif).
- Elaborer la synthèse des observations à destination de l'équipe pluridisciplinaire pour préparer la réunion de projet.
- Rédiger le PIA et en faire une restitution synthétique au jeune, à sa famille, en assurer le suivi.

S'impliquer au sein de l'équipe éducative ou pluridisciplinaire

- Proposer et élaborer en équipe des projets socio-éducatifs individuels et collectifs.
- Coordonner, à la demande du cadre hiérarchique, un groupe de travail sur des thématiques éducatives, ou des projets d'actions à mettre en œuvre en interne ou avec des partenaires extérieurs : préparation, animation, suivi du projet, rédaction des comptes rendus...
- Communiquer sur des dossiers individuels au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Rédiger les rapports d'observation à destination de la CDAPH.
- Réaliser le bilan des actions socio-éducatives collectives (atteinte des objectifs, difficultés...)

Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale

- Participer à la préparation des manifestations institutionnelles (fêtes, réunions familles...)
- Représenter l'institution auprès des partenaires institutionnels et participer aux réunions concernant les jeunes qu'il accompagne.
- Transmettre des informations et rédiger des rapports circonstanciés supervisés par le cadre hiérarchique, à destination des différents partenaires (magistrats, services sociaux), dans le respect des règles de confidentialité et des procédures établies par l'Association.
- Contribuer à la démarche qualité et participer aux évaluations de l'établissement, aux réunions institutionnelles et à l'élaboration d'outils.

Association CPM Fraineau	Extrait de FICHE de POSTE « Agent d'entretien intérieur »	SESSAD
-----------------------------	--	--------

IDENTIFICATION DU POSTE

Finalité de la fonction

Assurer l'entretien des locaux à disposition des usagers et des professionnels de l'établissement
Réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, selon la réglementation d'hygiène et de sécurité

Du fait des spécificités de son lieu d'exercice et des liens avec les usagers, il est soumis aux règles éthiques et déontologiques en vigueur dans le secteur médico-social : confidentialité, respect du droit des usagers et des familles.

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITES

Nettoyer et entretenir les locaux et le matériel

- Préparer le matériel, les produits nettoyants et baliser les zones glissantes
- Enlever les poussières des surfaces, les débris, trier et vider les corbeilles
- Nettoyer et laver les sols, les mobiliers
- Nettoyer les sanitaires, cuisines et approvisionner les distributeurs d'essuie-mains, de savon...
- Eliminer par aération, désodorisation, les pollutions de lieux
- Nettoyer et entretenir le matériel de nettoyage
- Nettoyer les surfaces vitrées (vitres, cloisons, miroirs...)
- Evacuer les déchets courants (ménagers, industriels banaux)

Gestion des stocks

- Suivre l'état des stocks (produits d'entretien), identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes

Transmission des informations

- Renseigner les supports de suivi de l'activité (horaire, lieu,...) et informer son cadre hiérarchique des anomalies constatées dans les locaux (matériel défectueux ou dégradé, pannes)